

HENALLUX

CATÉGORIE DE PÉDAGOGIE

Bastogne

Régendat en français-religion

Jean-François Stoffel

Histoire du christianisme

1^{re} partie :

***De la naissance de l'Église au
XIII^e siècle***

2016

1^{re} partie

De l'Église embryonnaire au Concile de Nicée (40-325)

I. LA NAISSANCE DE L'ÉGLISE

1. Une bonne nouvelle

À Jérusalem dans les années 30, des hommes affirment que Jésus de Nazareth est Seigneur (*Kyrios*), ce qui revient à faire de Lui le Messie attendu par le peuple juif, le souverain du monde. Voilà donc assurément une bonne nouvelle, mais qui est également étonnante et même provocante. En effet, ce Jésus, au lieu d'être un roi de gloire, a subi le supplice infamant réservé aux esclaves : la crucifixion ! Loin d'être passé sous silence, ce scandale de la croix est affirmé haut et fort par les Apôtres, car l'insistance sur la mise en croix s'accompagne d'une autre bonne nouvelle, tout aussi extraordinaire : il était mort pour nos péchés (sa mort avait donc un sens !), mais Dieu l'a ressuscité, de sorte qu'il est « Le Vivant » par excellence !

Tel est le message adressé aux Juifs, qui sont invités à reconnaître en Jésus celui qu'attendaient les Prophètes.

2. Une poignée d'hommes

Jésus avait rassemblé autour de lui un groupe de Douze individus (nombre qui renvoyait aux douze tribus d'Israël), qui devaient constituer les cadres du nouveau peuple de Dieu. Pour conserver ce chiffre, il convient de remplacer Judas qui s'était suicidé après avoir livré son Maître. Par tirage au sort, Matthias est désigné pour compléter le nombre des responsables du nouveau peuple.

Autour d'eux, les premiers chrétiens se recrutent parmi les Juifs, mais aussi, en dehors de Palestine, parmi les Juifs de la Diaspora (*) qui avaient fondé des colonies importantes dans tout le bassin méditerranéen [illus. n°1]. Les premiers, Juifs de Palestine, sont de culture hébraïque ; les seconds, Juifs « du dehors », sont imprégnés de culture hellénistique et parlent d'ailleurs le grec.

(*) DIASPORA. — Dispersion à travers le monde antique des Juifs exilés de leur pays. Par extension, ensemble des membres dispersés d'une ethnie.

Illus. n°1. — Carte des synagogues antiques de la diaspora (I^{er} – II^e s.).

3. La communauté de Jérusalem

À l'instar des Douze qui continuent à observer les prescriptions du judaïsme, les Juifs qui croient en la résurrection du Christ continuent à prendre part à la vie religieuse de leur peuple : ils participent aux prières dans le Temple, observent les purifications imposées et leurs enfants sont circoncis... Du point de vue de l'autorité romaine, ils ne constituent donc qu'un groupe particulier au sein des Juifs. Ils s'en différencient toutefois en se réunissant entre eux, dans différentes maisons [**illus. n°2**], pour se rappeler les paroles de Jésus et refaire ses gestes (la bénédiction et la fraction du pain et du vin) dans l'attente de son retour.

Illus. n°2. — Dans la Catacombe de Caliste (III^e s.), cette chambre est ornée de la représentation d'un banquet dont les symboles eucharistiques sont visibles : l'assiette de pains ronds, le poisson et le calice de vin.

Entre les autorités juives et la communauté des chrétiens, le fossé va cependant s'agrandir. Dans ses prédications, Étienne, le chef de file des disciples hellénistes (*) de Jérusalem, remet en question les traditions juives, s'attirant ainsi l'hostilité des Pharisiens (**). Suite à une violente persécution des Hellénistes de Jérusalem, ceux-ci fuient la ville et portent la bonne nouvelle hors de Palestine.

(*) HELLÉNISTE. — Juif qui avait vécu hors de Palestine, reçu une certaine culture grecque et qui disposait à Jérusalem de synagogues où la Bible se lisait en grec. À l'opposé, les Hébreux étaient les juifs autochtones qui parlaient l'araméen, mais lisaient la Bible en hébreu.

(**) PHARISIEN. — Juif qui vivait dans la stricte observance de la Loi écrite (Thora) et de la tradition orale (enseignement des scribes), et que les Évangiles accusent de formalisme et d'hypocrisie.

Également victimes de la persécution, le groupe des Douze est à son tour dispersé.

4. L'incident d'Antioche et le Concile de Jérusalem

Pharisien respectant scrupuleusement la Loi, mais également citoyen romain, Paul de Tarse († c. 62/64) se rendait à Damas [**illus. n°3**] pour y persécuter la communauté chrétienne d'Hellénistes chassés de Jérusalem qui y avait trouvé refuge. Jésus lui étant apparu en cours de route, il se convertit et comprend que la mort et la résurrection du Christ ont mis fin, pour les chrétiens, au règne de la Loi juive, désormais caduque. Un voyage à Antioche [**illus. n°4**] lui permet d'affiner sa pensée sur ce point.

En effet, le grand développement de la communauté chrétienne d'Antioche fait de cette ville un centre d'expansion missionnaire où se pose brutalement le problème des rapports entre chrétiens d'origine juive et

chrétiens d'origine païenne. Envoyés par l'Église de Jérusalem à Antioche et puis, de là, en missions pour annoncer la Bonne nouvelle, Paul et Barnabé s'adressaient indifféremment aux Juifs et aux païens, sans imposer à ces derniers de difficultés supplémentaires en leur demandant de respecter les prescriptions de la Loi juive. De retour à Antioche, une question se pose à eux : les convertis du judaïsme peuvent-ils s'affranchir de leurs prescriptions alimentaires pour partager, avec leurs frères chrétiens d'origine païenne, la même eucharistie ? Deux conceptions se font face :

1. pour Pierre et les judéo-chrétiens, a) l'Ancienne Alliance reste le chemin privilégié pour parvenir à la nouvelle Alliance, conformément à cette déclaration de Jésus selon laquelle il était venu non pas pour abolir la Loi, mais pour l'accomplir ; b) abandonner la Loi reviendrait à se rallier à l'occupant romain ;
2. pour Paul en revanche, a) imposer la Loi à tous les chrétiens revenait à limiter l'expansion du christianisme en renonçant à porter l'Évangile aux païens ; b) la Loi n'est plus « le » chemin, elle n'a été qu'une étape désormais franchie.

En 49, le Concile (*) de Jérusalem donne raison à Paul en décidant de ne pas imposer la Loi juive aux païens qui se convertissent. Cet épisode témoigne non seulement des méthodes missionnaires différentes adoptées par les uns et par les autres, mais aussi de la problématique des rapports entre Ancien et Nouveau Testaments [illus. n°5].

(*) CONCILE. — Assemblée des évêques de l'Église catholique, légitimement convoquée pour statuer sur des questions de dogme, de morale ou de discipline. Il est qualifié d'« œcuménique » quand il rassemble des ministres issus de la plupart des confessions chrétiennes.

Illus. n°5. — Dans ce *Sacramentaire de Saint-Martin de Tours* (vers 1170-1180), le thème de l'Église et de la Synagogue, allégories de l'Église chrétienne et du monde juif évoquant aussi le Nouveau et l'Ancien Testament, est exprimé dans une forme rare : grâce à son dévoilement, la Synagogue cesse d'être aveuglée et plongée dans l'ignorance pour reconnaître la place centrale du Christ dans l'histoire du Salut.

5. Les messagers de la Bonne nouvelle

Après le premier voyage qu'il a effectué avec Barnabé à Chypre et en Asie Mineure, Paul effectuera d'autres voyages [illus. n°6] en Asie Mineure, puis en Europe, au cours desquels il annonce l'Évangile en priorité aux Juifs de la Diaspora : puisque le salut vient des Juifs, se dit-il, c'est à eux qu'il faut d'abord annoncer la parole de Dieu. Mais si certains Juifs se laissent convaincre, Paul constate que sa prédication touche surtout les « craignant Dieu », c'est-à-dire des païens qui accompagnaient les Juifs à la synagogue et qui partageaient l'attente du peuple d'Israël, mais pour qui les rites juifs, comme la circoncision ou les interdits alimentaires, constituaient un obstacle insurmontable. Pour eux, la prédication de Paul

constitue une véritable libération, ce qui a le don d'énervé la plupart des Juifs.

Illus. n°6. — Les voyages missionnaires de saint Paul.

L'hostilité des Juifs et les succès remportés auprès des païens confirment Paul dans l'idée que c'est à ces derniers qu'il doit annoncer que Jésus est Christ. Mais l'annonce directe de la Bonne nouvelle aux païens rencontre aussi des difficultés. Par exemple :

1. à Athènes, les Grecs éclatent de rire lorsqu'il leur annonce la résurrection d'entre les morts qui est, dans leur système de pensée, tout simplement impensable ;
2. à Éphèse [**illus. n°6**], c'est un fabricant de petits temples d'Artémis qui, constatant la baisse de ses ventes, s'inquiète des répercussions pour sa profession de l'affirmation selon laquelle « ils ne sont pas des dieux ceux qui sont sortis de la main des hommes »...

II. LA CROISSANCE ET LES ÉPREUVES (60-190)

1. L'enracinement à Rome

Peu avant 49, il y a des chrétiens à Rome. Paul désire les rencontrer, mais suite à son appel à César, il se trouve assigné à résidence dans la capitale durant deux années (61-63). Pierre se rend également à Rome. L'un et l'autre sont victimes de la persécution de Néron (37-68) : Pierre vers 64, Paul vers 67.

2. Les quatre Évangiles

Après leur mort, des hommes fixent par écrit l'enseignement de Jésus et la catéchèse (*) des Apôtres : Marc compose son Évangile vers 70 pour les chrétiens issus du paganisme (**); Matthieu écrit le sien, après 70, pour une communauté d'origine juive ; Luc, vers les années 80, rédige à son tour son récit pour le monde grec ; Jean, enfin, écrit l'Évangile le plus spirituel vers la fin du I^{er} siècle. Sont ainsi rédigés les quatre Évangiles reconnus, dès le II^e siècle, comme canoniques (***)).

(*) CATÉCHÈSE. — Enseignement oral de la religion chrétienne par demandes et réponses.

(**) PAGANISME. — Religion polythéiste, et, plus particulièrement dans le discours des chrétiens, désignation du polythéisme gréco-romain.

(***) CANON. — Ensemble des livres admis comme divinement inspirés. Pour les chrétiens, le canon est clos.

3. Les persécutions

Raisons d'être

Sous Néron, les autorités romaines, qui ne confondent plus les Juifs et les chrétiens, visent spécifiquement ces derniers. Plusieurs raisons à ce choix :

1. Lors du grand incendie qui ravage Rome en 64, l'opinion publique accuse Néron de l'avoir volontairement provoqué pour faciliter ses projets d'urbanisme. Pour étouffer ces rumeurs, Néron accuse les chrétiens d'être responsables de cet incendie et les fait arrêter.
2. Si le choix de Néron s'est porté contre les chrétiens, c'est en raison de leur monothéisme qui était ressenti comme inquiétant. En effet, adoptant un point de vue très pragmatique, Rome acceptait une très large diversité de cultes et de rites, ce qui permettait aux peuples constitutifs de l'Empire de conserver leurs dieux et leurs croyances, à condition toutefois que tous les peuples acceptent la religion romaine, soit le culte de la Ville de Rome et celui de l'Empereur. Cette condition avait une raison d'être éminemment politique : il s'agissait d'assurer l'unité dans la diversité, soit la cohésion de l'Empire. Refuser de rendre un culte « à Rome et à Auguste » constituait donc non seulement une preuve d'athéisme, mais encore un acte typiquement subversif, puisque c'était nier le caractère divin de l'État et refuser à l'empereur un gage de loyauté. Seuls les Juifs, en raison de la particularité de leurs rites et usages, étaient dispensés de cette obligation. Dès lors qu'ils ne sont plus confondus avec les Juifs, les chrétiens ne bénéficient plus de cette exemption. Or, leur monothéisme intransigeant, en leur interdisant de rendre un culte « à Rome et à l'Empereur », constitue une menace pour l'Empire. Aussi, tout en reconnaissant qu'il n'a découvert aucune des monstruosité dont on charge généralement les chrétiens, Pline le Jeune (61 – c. 114) est sûr que le refus de sacrifier à Rome constitue un crime qui mérite assurément la mort.
3. Enfin, la foule se déchaîne d'autant plus contre les chrétiens que sont colportées à leur sujet les calomnies les plus graves : la communion au corps et au sang du Christ est perçue comme un infanticide rituel accompagné de pratiques anthropophages ; l'échange du baiser de paix par des chrétiens qui s'appellent frères et sœurs devient des débauches collectives au cours desquelles des incestes ont lieu ; enfin, les chrétiens n'adorent-ils pas un crucifié à tête d'âne [illus. n°7] ?

Illus. n°7. — Ce graffito du III^e s. retrouvé au Palatin, qui émane de quelqu'un qui appartenait probablement au milieu populaire (il sait écrire, mais seulement phonétiquement), est manifestement antichrétien. On y voit un certain Alexamenos, debout et le bras levé, honorer son dieu, un homme à tête d'âne, vu de dos, crucifié et apparemment vêtu de la te-

nue des esclaves. Or les chrétiens eux-mêmes, à cette époque, ne représentaient pas publiquement la croix, qui rappelle trop la condamnation du Christ à un supplice particulièrement infamant, mais préféraient d'autres symboles comme celui du Bon pasteur. Quant à la calomnie selon laquelle les chrétiens adoreraient un âne, elle est héritée de l'antijudaïsme : les Grecs et les Romains ne comprenant pas bien en quel dieu les Juifs croyaient (d'autant que ces derniers refusaient de le représenter), mais connaissant vaguement la fuite des Hébreux en Égypte, ont fait l'amalgame entre le Dieu d'Israël et un dieu égyptien représenté avec une tête d'animal. Par ailleurs, la figure de l'âne n'est-elle pas particulièrement appropriée lorsqu'il s'agit de ridiculiser une croyance que l'on ne comprend pas ?

Cette répression politique et cette haine populaire conduisent les chrétiens à utiliser des symboles cachés pour se reconnaître entre eux, tels que le poisson [illus. n°8]. Jusqu'à sa reconnaissance publique (début du IV^e s.), le christianisme est donc une « religion invisible » : elle n'a ni temples, ni lieux de culte, ni cimetières spécifiques qui auraient permis de l'identifier explicitement. Cette « invisibilité » a certainement favorisé la peur et bien des accusations fantaisistes.

Illus. n°8. — Le poisson est un symbole chrétien, car en grec, « poisson » se dit « i.ch.t.u.s », soit un mot dont chaque lettre représente l'initiale des mots constitutifs de la formule grecque « Iesous CHristos Theou Ulios Soter » (« Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur »).

Évolution

Au cours de ces années, l'intensité de la répression varie : sous son règne (98-117), Trajan (53-117) recommande de ne pas poursuivre systématiquement les chrétiens, mais seulement de donner suite aux dénonciations en bonne et due forme, de sorte que le chrétien, punissable non parce qu'il est coupable, mais parce qu'il est découvert, est à la merci de la population environnante. En revanche, sous Marc-Aurèle (161-180) et Commode (180-192), les persécutions s'intensifient en lien avec les épreuves que traverse l'Empire : les premières invasions germaniques, la peste romaine de 167... Les chrétiens sont tout désignés pour être les impies qui ont provoqué la colère des dieux et pour être responsables des malheurs publics comme le seront, au moyen-âge et à la Renaissance, les Juifs et les sorciers.

4. Ignace d'Antioche et les docètes

Évêque d'Antioche, Ignace († entre 100 et 117) s'oppose aux docètes qui mutilent le mystère du Christ en niant sa nature humaine au profit de sa seule nature divine. Ne pouvant concevoir la crucifixion qui les scandalise, ces derniers affirment en effet que le Christ n'a pris qu'une *apparence* humaine, de sorte qu'il n'a pu ni souffrir, ni mourir, ni ressusciter. Ce faisant, affirme Ignace, ils tuent l'espérance des martyrs qui, en reproduisant la mort du Christ, entendent bien, comme Lui, naître à la vie. Quelle

signification en effet donner aux souffrances du chrétien si le Christ n'est pas réellement mort et ressuscité ?

5. Irénée de Lyon contre la gnose et Marcion

La gnose

Évêque de Lyon, cette capitale cosmopolite des Trois Gaules, Irénée (c. 130 – c. 208) se trouve confronté à toutes les grandes querelles de son temps, dont la gnose. Ce mouvement philosophique et religieux est caractérisé par un dualisme (*) foncier : d'une part, le Dieu caché, vrai et bon, et, d'autre part, le Créateur du monde. La Création est le résultat d'un accident malheureux, tant et si bien que la matière est mauvaise, comme le corps. Il en résulte que l'incarnation du Christ est impensable, car elle l'aurait rendu prisonnier du corps et donc du mal. Aussi, rejoignant ainsi le docétisme, l'incarnation n'a-t-elle été qu'une apparence.

(*) DUALISME. — Doctrine qui admet l'existence, dans l'univers, de deux principes premiers irréductibles. Exemples : bien / mal ; matière / esprit ; monde sensible / monde des Idées ; corps / âme.

Marcion

Le dualisme de Marcion (c. 85 – c. 160) ne résulte pas, comme la gnose, de spéculations métaphysiques, mais de sa lecture des Écritures, ce qui le rend d'autant plus séduisant pour les chrétiens. Opérant une lecture littérale problématique de l'Ancien Testament (« Dieu est courroucé », etc.), il rejette entièrement celui-ci et supprime du Nouveau Testament tout ce qui rappelle la Loi ancienne. Ce dualisme fondé sur l'opposition des deux Testaments l'amène à supposer l'existence de deux dieux : celui des Juifs, qui a créé le monde de façon imparfaite et qui se trouve donc à l'origine du péché et de la souffrance, et Dieu le Père qui nous a envoyé son Fils, sous une apparence humaine — nous retrouvons donc le docétisme —, pour abolir la Loi. Pour être délivrés, les hommes doivent renoncer au monde et à la chair.

Réponses d'Irénée

À tous ces hérétiques, gnostiques ou adeptes de Marcion, qui mutilent l'homme en méprisant le corps et qui nient le mystère de l'incarnation, et aux divisions qu'ils suscitent, Irénée de Lyon oppose la foi unique des évêques qui sont dépositaires des Écritures et de la tradition des apôtres.

Contre les gnostiques, il maintient que la Création est l'œuvre du Dieu unique qui a fait l'homme à son image et que c'est la création entière, corps et âme, qui bénéficiera du salut :

« La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant. La vie de l'homme, c'est la vision de Dieu. »

Ces hérésies (*) témoignent en tout cas de la nécessité d'établir une synthèse doctrinale de l'enseignement chrétien. C'est dans le grand centre intellectuel d'Alexandrie qu'elle se fera.

(*) HÉRÉSIE. — Terme grec signifiant « école de pensée » qui acquiert un sens négatif au sein du christianisme pour désigner des croyances erronées par rapport à une norme définie comme « orthodoxe ».

III. L'ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE AU III^E S.

1. L'école d'Alexandrie

Au III^e s., Alexandrie [illus. n°4], centre intellectuel brillant — sa bibliothèque est la plus célèbre de l'antiquité — et foyer de culture hellénistique, permet au christianisme de rencontrer la pensée et la culture grecques. Rencontre fructueuse : elle permettra à Clément et à Origène, deux maîtres de l'École d'Alexandrie, d'emprunter aux philosophes grecs cette méthode allégorique qu'ils utilisaient pour interpréter la mythologie et de l'appliquer pour résoudre les problèmes posés par l'interprétation de l'Ancien Testament, tels ceux qui avaient dérouté Marcion.

Clément d'Alexandrie

Issu d'une famille païenne mais devenu chrétien, Clément (c. 150 – c. 215) pense que la philosophie, qui est aussi un don de Dieu, constitue non seulement une préparation morale et intellectuelle à la foi, mais qu'elle permet en outre d'accéder à une meilleure intelligence de la foi.

Origène

Si Clément, dans ses *Stromates*, a abordé les sujets les plus variés sans se soucier de construire une synthèse rigoureuse, Origène (c. 185 – 254), en revanche, dans ses *Premiers principes*, nous offre tout à la fois la première synthèse théologique et un essai de réponse au problème du mal.

2. Le rêve d'une église de purs

Tertullien

Né à Carthage, Tertullien (c. 160 – c. 200), faisant preuve d'une attitude intransigeante qui versera dans le fanatisme, interdit les spectacles (du cirque, de l'amphithéâtre ou même du stade) aux chrétiens ; condamne les parures des femmes ; s'oppose aux institutions romaines et plus particulièrement au service militaire au moment même où l'Empire romain est menacé par les Barbares.

Origène

Manifestant un refus similaire de tout compromis et une même passion de l'absolu, Origène prône une conception ascétique de la vie chrétienne dont le couronnement devrait être le martyre ou, à défaut, jeûne, limitation du temps de sommeil, abstention de vin, mais aussi détachement à l'égard des affaires de la cité dont la guerre.

Septime-Sévère et la persécution légale

De telles positions rigoristes, confortées par la croyance de l'imminence de la Parousie (*), inquiètent naturellement le pouvoir romain dont la préoccupation est de consolider ses frontières contre la pression des Barbares.

(*) PAROUSIE. — Second avènement du Christ glorieux.

La dynastie des Sévères, détachée de la vieille religion romaine, s'ouvre aux cultes orientaux et pratique un large syncrétisme (*) dont le christianisme aurait dû logiquement profiter. Pourtant, les persécutions reprennent, non pas — on l'aura compris — par fidélité à la vieille religion romaine, mais pour des motifs rigoureusement politiques : dans un contexte d'ébranlement de l'Empire par les Barbares, les auteurs chrétiens, qui prônent un désintérêt à l'égard des intérêts de la cité et la désertion militaire, sont assimilés à des ennemis de l'intérieur. Aussi Septime-Sévère (146-211), en 202, interdit les baptêmes dans l'espoir d'enrayer les conversions et donc la multiplication des chrétiens.

(*) SYNCRÉTISME. — Fusion, mélange de plusieurs doctrines religieuses ou de plusieurs systèmes philosophiques.

Une secte de purs ou une attitude d'accueil envers tous les hommes ?

Ce dont témoigne cette époque, c'est finalement l'opposition entre deux tendances : d'un côté des rigoristes assoiffés d'une Église idéale uniquement composée de saints, de l'autre des pasteurs soucieux de bâtir une Église accueillante pour tous, même les pécheurs.

Dans le premier camp, nous retrouvons Tertullien qui blâme l'attitude des chrétiens qui cherchent à se mettre à l'abri pour ne pas s'exposer au martyre et qui affirme l'existence de péchés ne pouvant être pardonnés. Dans le second, le pape Calliste (c. 155 – 222) qui multiplie les mesures de compréhension.

La persécution de Dèce

Entre la mort de Septime-Sévère (211) et l'avènement de Dèce (249), les chrétiens vivent quarante années de calme relatif. Mais l'édit de 250 de Dèce (c. 200 – 251) oblige tous les citoyens de l'Empire à participer à un

sacrifice en l'honneur des dieux de Rome dans le but de recréer l'unanimité nationale et de refaire des chrétiens de « vrais » Romains. En échange, les citoyens recevront un certificat attestant qu'ils ne sont pas chrétiens ou qu'ils ne veulent plus l'être. La persécution étant violente, certains chrétiens seront martyrs, d'autres sacrifieront réellement aux dieux romains, quand d'autres encore achèteront des certificats de complaisance.

Nouvelle difficulté pour les responsables des Églises : quelle conduite tenir à l'égard de tous ces chrétiens qui, durant cette persécution, sont tombés en reniant leur foi ? Comme au temps de Septime-Sévère, la même opposition se fera jour entre ceux qui, adeptes d'une position rigoriste, estiment qu'aucune réconciliation ne peut être accordée à l'apostat (*) et ceux qui choisissent le pardon après une pénitence variable. Un concile tenu à Rome sous l'égide du pape donne raison aux seconds.

(*) APOSTASIE. — Abandon de la foi et de la vie chrétiennes.

3. Transition

À partir de 259, l'Église connaît à nouveau, pour une quarantaine d'années, une période de tolérance, de sorte que les persécutions ne représentent que des moments exceptionnels au sein du III^e siècle. Profitant de ces périodes de calme, l'Église s'enracine dans la société et dans la culture et favorise l'établissement d'une hiérarchie au sein de son propre épiscopat (*). La persécution de Dioclétien viendra brutalement tout remettre en cause.

(*) ÉPISCOPAT. — Corps des évêques.

2^e partie

L'Église de Constantin à Charlemagne (325-800)

IV. CONSTANTIN ET L'ÉPANOUISSEMENT DU IV^E S.

1. Dioclétien

Vers l'an 300, le christianisme, qui a bénéficié d'une paix relative au siècle précédent, s'étend pratiquement jusqu'aux limites de l'Empire, même s'il est surtout implanté sur le pourtour de la Méditerranée et si ses bastions les plus solides se trouvent dans les provinces orientales (Asie Mineure, Syrie et Égypte). Il s'est aussi répandu dans toutes les couches de la population. Semblant désormais toléré, la nouvelle persécution fera d'autant plus l'effet d'un coup de tonnerre que les vingt premières années du règne de Dioclétien (245 – c. 313) n'avaient témoigné d'aucune hostilité particulière à l'égard des chrétiens.

Mais dans le contexte d'une nouvelle organisation impériale de l'Empire — la tétrarchie (*) —, Dioclétien donne à son pouvoir un fondement religieux : sans se proclamer dieu lui-même, il proclame que son pouvoir est d'origine divine en se donnant le nom de fils de Jupiter Très-Haut, divinité qu'il place bien au-dessus des dieux du paganisme classique. En élevant ainsi l'idée de dieu, il élève, par la même occasion, celui qui le représente sur terre, à savoir lui-même. Dorénavant, sa propre personne devient sacrée et il convient de s'agenouiller devant lui.

(*) TÉTRARCHIE. — Sous Dioclétien, organisation de l'Empire romain en un gouvernement collégial de quatre empereurs (deux « Augustes » et deux « Césars »), l'autorité suprême restant cependant à Dioclétien.

Cet enracinement de son pouvoir dans les traditions religieuses romaines devait inévitablement opposer un jour Dioclétien au christianisme. La persécution se fait soudaine, brutale, systématique et générale : en l'espace d'un an (303-304), Dioclétien interdit le culte, confisque les livres sacrés, détruit les églises, arrête tous les membres du clergé, libère ceux qui abjurent, oblige tous les habitants à sacrifier aux dieux et condamne à la mort ou aux travaux forcés ceux qui refusent [illus. n°9]. Ordonnée par le pouvoir, cette persécution, qui fait des milliers de victimes, ne rencontre pas l'assentiment des foules et Dioclétien, au seuil de la mort, doit bien constater l'échec aussi bien de la tétrarchie que de ses persécutions.

Illus. n°9. — Cette fresque byzantine du milieu du VIII^e siècle représente Saint Érasme de Formia, mort vers 303, flagellé, selon la légende, en présence de l'empereur Dioclétien.

2. Constantin

Du dérèglement de la tétrarchie à la conversion de Constantin

Dans le contexte compliqué du dérèglement du système de la tétrarchie, Constantin I^{er} dit « le grand » (c. 285 – 337), qui gouvernait la Gaule, l'Espagne et la Bretagne, s'affronte militairement à Maxence (c. 280 – 312) qui, lui, s'était emparé de l'Italie et de l'Afrique. En 312, avant de livrer bataille contre lui, il fait mettre sur les boucliers de ses soldats un emblème qui peut être interprété soit comme un signe solaire — un Soleil entouré de rayons — soit comme un signe chrétien — un monogramme (*) du Christ. Quoi qu'il en soit, Constantin va rapidement faire figurer le chrisme [illus. n°10] sur son étendard et sur ses monnaies [illus. n°11] et témoigner d'une vive sympathie envers les chrétiens après la défaite de Maxence.

(*) MONOGRAMME & CHRISME. — Le MONOGRAMME (du grec, « seul » et « lettre ») est un chiffre composé de la lettre initiale ou de la réunion de plusieurs lettres (initiales et autres) d'un nom, entrelacées en un seul caractère. Lorsqu'il s'agit du monogramme du Christ, formé des deux premières lettres grecques de son nom (ΧΡΙΣΤΟΣ) à savoir X et P superposées, on parle de CHRISME.

Illus. n°10. — Exemple de chrisme issu du panneau d'un sarcophage romain (v. 350).

Illus. n°11. — Cette monnaie en bronze du règne de Constance II (337-361), troisième fils de Constantin I^{er}, représente l'Empereur en tenue militaire, debout sur une galère, tenant dans sa main droite un globe, symbole de son pouvoir universel, surmonté d'un phénix, oiseau fabuleux symbole d'éternité et de renouvellement perpétuel. De la main gauche, il tient un étendard avec une bannière ornée d'un chrisme. À la poupe est assise la Victoire dirigeant le bateau. Ce type de monnaie a été émis en 347, soit l'année qui, dans la chronologie romaine, marque le passage du XI^e siècle vers ce XII^e siècle qui, selon une légende romaine remontant aux 12 aigles vus par Romulus, devait être le dernier. Le fait que les empereurs aient abandonné le culte des dieux romains pour se convertir au christianisme était de nature à renforcer cette croyance du « dernier » siècle. Par cette monnaie, Constance II s'applique à faire passer un tout autre message : la victoire est assurée à cet empereur qui règne et combat au nom du Christ et qui substitue un cycle infini de temps heureux au cycle limité à 12 siècles inauguré par Romulus.

En 313, Constantin accorde aux chrétiens la liberté de culte et leur restitue les biens confisqués ; accorde au clergé des exemptions fiscales ; attribue le palais du Latran à l'évêque de Rome, autant de mesures qui témoignent qu'il va au-delà d'une simple politique de tolérance.

Resté païen, l'« autre Auguste », à savoir Licinus, faisait preuve de mauvaise volonté dans l'application de ces mesures. En 324, Constantin

l'écrase militairement : c'est la fin de la vieille religion romaine et le rétablissement de l'unité de l'Empire au profit de Constantin, empereur chrétien, qui reçoit d'ailleurs le baptême, en 337, sur son lit de mort.

Ce mouvement vers la fondation de l'Empire chrétien, interrompu durant le règne de Julien l'Apostat (361-363) aboutit, en 391, à l'interdiction du paganisme : le christianisme est alors devenu religion d'État.

Motivations

Dans cette conversion progressive de Constantin au christianisme, il faut sans doute voir l'effet de convictions personnelles, mais aussi d'intérêts politiques : 1°) refaire, par le christianisme, l'unité de l'Empire, unité basée cette fois sur une base morale ; 2°) justifier, contre la tétrarchie, le rassemblement de tous les pouvoirs dans sa seule main comme étant légitimé par le monothéisme chrétien.

L'interventionnisme de Constantin

Les faveurs accordées par Constantin et ses successeurs à la religion catholique s'accompagnent, de leur part, d'interventions permanentes dans les questions dogmatiques et disciplinaires. Ainsi, bien qu'il ne fasse pas partie de la hiérarchie de l'Église, Constantin s'accorde non seulement un droit de contrôle dans l'intérêt de l'ensemble des chrétiens, mais convoque également les conciles — prérogative papale —, agissant ainsi comme s'il était devenu le chef du peuple chrétien, ou du moins un de ses évêques :

« Vous êtes évêques de ceux qui sont au-dedans de l'Église ; moi j'ai été établi par Dieu évêque de ceux du dehors. »

Nous aurons un exemple de cet interventionnisme en abordant, dans quelques instants, le Concile de Nicée.

3. Les origines du monachisme

Comme nous l'avons vu, les chrétiens ayant été longtemps persécutés, pour bon nombre d'entre eux, le martyre représentait l'achèvement ultime de leur idéal chrétien. Mais avec la conversion des dirigeants de l'Empire et l'installation des chrétiens dans le siècle, il convient de trouver, à la place du martyre, une autre voie d'accès à la perfection : ce sera la fuite hors du monde, soit la vie monastique (« solitaire » selon l'étymologie grecque) qui prend ainsi le relais du martyre.

Saint Antoine

Ayant choisi de mener une vie de solitude et de pénitence rigoureuse dans le désert égyptien, saint Antoine le Grand (251-356), offre aux chrétiens un exemple et un idéal de sainteté et contribue ainsi à l'essor de la vie

monastique, ce qui lui vaut d'être reconnu comme le père et le modèle des moines.

Ses nombreux disciples, en anachorètes (*), vivent dans un isolement relatif, se retrouvant, chaque semaine, pour la liturgie ou chaque jour, pour une prière commune.

(*) ANACHORÈTE, ERMITE & CÉNOBITE. — Un anachorète (ou un « ermite », nous ne ferons pas la différence) est un religieux contemplatif qui se retire dans la solitude, contrairement au cénobite qui vit en communauté (en parlant des communautés chrétiennes primitives).

Illus. n°12. — En Syrie, où le monachisme se signale par son extrême rigueur, apparaissent les premiers stylites qui vivent leur ascèse au sommet d'une colonne. Le plus célèbre d'entre eux, saint Siméon le Stylite (392-459), vécut, comme cette plaque du VI^e siècle le montre, au sommet d'une colonne, où il ne pouvait tenir que debout ou assis, grâce aux pèlerins qui venaient lui apporter des victuailles à l'aide d'une corde et d'un panier.

Basile de Césarée, législateur monastique

L'absence de toute organisation de la vie monastique était susceptible de poser problème. Ayant choisi la vie monastique, Basile de Césarée (c. 319 – 379) fonde un monastère et prévoit le minimum d'organisation nécessaire, retrouvant ainsi l'idéal communautaire des premiers chrétiens.

4. Le grand siècle des Pères de l'Église

Trois Pères de l'Église (*) illustrent particulièrement cet âge d'or en Occident.

(*) PÈRES DE L'ÉGLISE. — Les docteurs de l'Église (du I^{er} au VI^e s.), dont la doctrine en matière de foi, de morale, a été reçue et approuvée.

Ambroise de Milan

Évêque de Milan, Ambroise (c. 340 – 397) donne à l'Église le premier traité de morale chrétienne, ainsi que des ouvrages d'exégèse (*), estimant que le premier devoir d'un évêque réside dans l'explication et la prédication des Écritures.

(*) EXÉGÈSE. — Interprétation philologique et doctrinale d'un texte religieux dont le sens et la portée sont obscurs ou sujets à discussion.

Saint Jérôme

Le Pape demande à Jérôme (c. 347 – 419/420), moine passionné par l'étude des Écritures, de réviser les traductions latines des Évangiles à partir du texte grec [**illus. n°13**]. S'étant fixé à Bethléem, il passe dix ans à traduire en latin l'Ancien Testament à partir de l'hébreu, offrant ainsi à l'Église latine le texte de la Vulgate (*).

(*) VULGATE. — Version latine de la Bible, traduite de l'hébreu, due à saint Jérôme et adoptée par le Concile de Trente.

Illus. n°13. — Trois attributs iconographiques se retrouvent fréquemment dans les représentations de Saint Jérôme.

1°) une Bible, en référence à son travail de traduction.

2°) un chapeau de cardinal (ici suspendu au mur du fond), erreur historique (il n'a jamais été cardinal, mais secrétaire du pape Damase I^{er}) et anachronisme destiné à souligner la place éminente et l'autorité que lui reconnaît le magistère.

3°) Un lion. En effet, selon l'anecdote rapportée par la *Légende dorée*, Jérôme aurait, dans le monastère de Bethléem où il vécut longtemps, soigné un lion en lui ôtant une épine de la patte, de sorte que l'animal, apprivoisé, devint le berger de l'âne du couvent qu'il menait au pâturage. L'âne ayant disparu, c'est le lion qui, stoïquement, le remplaça en portant lui-même le bois, jusqu'à ce que les brigands restituent l'âne volé.

Si saint Jérôme est souvent dépeint sous les traits d'un ermite battant sa coulpe avec une pierre, les artistes de la Renaissance, comme Dürer dans notre cas, préférèrent le représenter en train d'étudier. Sur cette gravure de 1514, au premier plan, le lion est paisiblement allongé près d'un petit chien tandis que saint Jérôme étudie un texte : une image à laquelle n'importe quel humaniste se serait volontiers identifié.

Saint Augustin

Après avoir eu un fils durant son adolescence, avoir été temporairement séduit par le manichéisme (*), puis par le scepticisme (**), avoir goûté la prédication de saint Ambroise, Augustin (354-430), inlassablement encouragé par sa mère chrétienne, se convertit en 386, avant de devenir évêque d'Hippone (Algérie) [illus. n°14] dix ans plus tard.

(*) MANICHÉISME. — Religion syncrétiste du Persan Mani (III^e s.) alliant, entre autres, des éléments du christianisme et du bouddhisme, et pour laquelle le bien et le mal sont deux principes fondamentaux, égaux et antagonistes.

(**) SCEPTICISME. — Doctrine des pyrrhoniens et des sceptiques grecs, selon laquelle l'esprit humain ne peut atteindre aucune vérité générale et qui invite donc à pratiquer en toute chose la « suspension du jugement ».

Illus. n°14. — Né à Taghaste, Augustin quitta Carthage (dans l'actuelle Tunisie) pour se rendre à Milan où, sous l'influence de saint Ambroise et de sa mère sainte Monique, il se convertit à la foi chrétienne et reçut le baptême. Revenu en Afrique du Nord, il fut pendant 35 ans évêque d'Hippone jusqu'à l'invasion de la région et à la persécution des chrétiens par les Vandales.

Dans ses célèbres *Confessions*, il retrace avec brio toute son évolution religieuse. Soucieux de réfuter les manichéens qui avaient réussi à le séduire dans sa jeunesse, attentif à souligner la nécessité de la grâce, sa non moins célèbre *Cité de Dieu* est une grande fresque historique montrant comment la Providence mène le monde, même à travers les échecs et une apparente incohérence.

V. LA GRANDEUR DE CONSTANTINOPLÉ (IV^E – V^E S.)

1. Le Concile de Nicée

L'intervention de Constantin

Comme nous l'avons vu, l'union entre l'État et l'Église est, durant le Bas-Empire, très étroite : Dioclétien se considère comme une personne sacrée devant laquelle il faut se prosterner, quand Constantin utilise le christianisme comme un excellent instrument de règne. Aussi lorsque ce dernier apprend qu'une discorde engageant les fondements mêmes de la foi chrétienne oppose Arius (c. 256 – 336), prêtre d'Alexandrie, à son évêque, il n'hésitera pas à convoquer en 325, sans consulter le siège de Rome, un concile dans la ville de Nicée (Turquie) [illus. n°4], afin de mettre fin à ces dissensions qui nuisent au lien établi entre l'Empire et l'Église.

Le problème : Arius

Le problème débattu a trait aux rapports qui existent entre Dieu le Père et son Fils, à savoir le Verbe. Pour Arius :

1. Étant une créature de Dieu le Père, le Verbe ne peut pas être éternel et inengendré comme Lui, sinon il y aurait *deux* inengendrés, ce qui reviendrait à nier l'*unicité* de Dieu. Il faut donc admettre une génération du Verbe à partir du Père [illus. n°15].

Illus. n°15. — Cette initiale de l'Évangile de Jean de la *Bible d'Étienne Harding* (vers 1109-1111) donne à voir la lutte du Verbe de Dieu contre l'hérésie arienne. L'aigle de l'évangéliste Jean, juché sur la tête d'Arius, crève de ses serres trois organes sensoriels de l'hérésiarque : l'œil, le nez et la bouche. Sur le phylactère qu'il tient de son bec crochu, la tête tournée vers l'invocation du nom de Dieu « *In nomine Domini* », est inscrit le début de l'évangile : « Au commencement était le Verbe et le Verbe était auprès de Dieu ». Représenté en moine, Arius proclame vainement son hérésie en proclamant : « Il fut un temps où Il n'était pas ».

2. Mais lors d'une telle génération, au sens strict, Dieu le Père perdrait nécessairement quelque chose de son essence, ce qui est incompatible avec sa perfection. Il ne peut donc s'agir d'une filiation naturelle, mais seulement adoptive, ce qui revient à faire du Fils de Dieu une « super-créature »... mais une créature quand même !

Le Concile : première définition dogmatique

Réunis en Concile, les 220 Pères présents (dont seulement 5 Occidentaux), après avoir entendu Arius, confirmèrent le parti orthodoxe (*) en précisant, dans le Credo de Nicée, que le Verbe n'a pas été créé, mais qu'il coexiste avec le Père depuis le commencement. Au terme de longs débats, seuls Arius et deux évêques refusent cette toute première définition dogmatique formulée par le magistère (**) de l'Église : ils seront tous trois excommuniés (***) .

(*) ORTHODOXIE. — Terme grec signifiant « opinion droite et juste en matière religieuse ». Nom donné, par opposition à hétérodoxie, aux Églises chrétiennes restées attachées à la doctrine des sept premiers conciles œcuméniques.

(**) MAGISTÈRE. — Autorité doctrinale, morale ou intellectuelle s'imposant de façon absolue.

(***) EXCOMMUNICATION. — Peine ecclésiastique par laquelle quelqu'un est retranché de la communion de l'Église catholique.

Illus. n°16. — Dans cette miniature du milieu du XI^e s., le Christ Pantocrator domine la scène dont il est séparé et qui représente saint Augustin opposé à Félicien, converti à l'arianisme. Assis sur un banc monumental, Augustin reproduit le geste de bénédiction du Christ, au-dessus d'un livre précieux semblable à celui du Christ, tandis qu'il dénonce, d'un doigt accusateur, la fausseté de la thèse de Félicien, debout devant lui, comme s'il venait de le convoquer. Augustin est ainsi placé sous l'inspiration directe du Verbe de Dieu.

Lors de ce Concile, les Pères adoptent également 20 canons (*) régissant les structures de l'Église (dont la nécessité, pour tout nouvel évêque, de recevoir l'accord de tous les évêques de la province ecclésiastique), mais renoncent à imposer la continence aux évêques, aux prêtres et aux diacres mariés, laissant au libre choix de chacun la décision de renoncer ou non aux relations conjugales.

(*) CANON. — Dans ce contexte, loi ecclésiastique et, spécialement, règle, décret des conciles en matière de foi et de discipline.

2. Constantinople *versus* Rome

A. Fondation et montée en puissance de la « nouvelle Rome »

Avant que la supercherie ne fût découverte en 1442, la fausse *Donation de Constantin*, qui est mentionnée pour la première fois en 979 et utilisée comme argument en 1053, a pu laisser croire que les relations entre l'empereur Constantin I^{er} et le pape Sylvestre étaient de bonne entente, puisque, pratiquant une claire répartition de leurs pouvoirs respectifs, le premier aurait reconnu au second la primauté spirituelle sur les Églises d'Orient et le pouvoir impérial sur l'Occident [**illus. n°17**]. En réalité, si cette supercherie, qui servait les intérêts carolingiens et surtout pontificaux (elle appuyait en effet les prétentions de la papauté au pouvoir temporel), a été mise au point, c'est précisément parce que les rapports entre Occident et Orient étaient conflictuels.

Illus. n°17. — Sur cette fresque, datant de 1246-1248 et située dans l'église romaine des Quatre-Saints-Couronnés, on remarque : 1°) le Pape Sylvestre, coiffé d'une mitre du plus ancien modèle connu à savoir avec deux pointes frontales, en train de bénir le don de Constantin alors qu'il est assis sur un trône royal qui marque visuellement sa suprématie sur l'empereur ; 2°) Constantin, dont un dignitaire de la cour tient la couronne dans ses mains, s'approcher, tête nue et agenouillé, respectueusement du Pape et lui remettre la tiare, emblème de sa dignité papale, et l'*ombrellino*, signe de son droit d'exercer le pouvoir impérial.

En effet, sur le lieu où il avait remporté, en 323, sa bataille décisive contre Licinius, Constantin décide de bâtir une ville nouvelle pour y fixer la capitale de son empire : elle portera le nom de Constantinople (anciennement Byzance ; aujourd'hui Istanbul) [illus. n°4]. Après avoir fondé l'empire chrétien et oriental, il faisait de ce nouveau siège de son empire une ville chrétienne, une « nouvelle Rome », qui allait, on s'en doute, bientôt rivaliser avec l'ancienne. Retraçons les arguments et les étapes de cette « rivalité ».

1. Alors que Rome, en tant qu'ancienne capitale de l'Empire romain, passait toujours pour une cité païenne (malgré ses origines apostoliques) dans un Occident resté lui-même majoritairement païen, Constantinople pouvait s'enorgueillir d'avoir été chrétienne dès son origine.
2. En 381, le deuxième concile œcuménique se tient à Constantinople : non seulement, dans la lignée du Concile de Nicée, il souligne fort logiquement la consubstantialité (*) des trois personnes divines, mais il va jusqu'à reconnaître la primauté d'honneur de l'évêque de cette ville après l'évêque de Rome, alors que Constantinople était une ville toute récente qu'aucun apôtre n'avait honorée de sa présence (contrairement à Alexandrie ou Antioche).

(*) CONSUBSTANTIALITÉ. — Unité et identité de substance des personnes de la Trinité.

3. La résistance de l'Empire romain d'Orient aux invasions des Wisigoths et des Huns alors que l'Empire d'Occident s'effondre sous les coups des envahisseurs goths, germains et des Huns accroît le prestige de Constantinople et favorise, à terme, sa supériorité.

Illus. n°18. — Les Grandes invasions de l'Empire romain.

B. L'égalité avec Rome

Le Concile de Chalcédoine et la réfutation du monophysisme

À l'ouverture du Concile de Chalcédoine [illus. n°19], en 451, les Orientaux sont prépondérants dès lors que les évêques occidentaux sont dans l'incapacité de s'y rendre en raison de l'effondrement de l'Empire romain d'Occident. Dans un tel contexte, on ne sera pas étonné d'apprendre qu'un canon de ce Concile attribue à Constantinople des privilèges égaux à ceux de Rome en arguant de la commune prééminence politique de ces deux cités impériales. Les légats romains et le Pape protestèrent : la prééminence de Rome se fonde sur l'autorité des apôtres Pierre et Paul alors que celle de Constantinople repose seulement sur l'autorité politique. Rien n'y fit : 25 ans plus tard, en 476 précisément, l'Empire romain d'Occident n'est plus. Par ce fait même, l'unité de l'Empire a, en quelque sorte, été rétablie au seul profit de l'empereur d'Orient et de sa nouvelle Rome, à

savoir Constantinople. Ne concevant pas l'Église sans Empire, le patriarche de Constantinople souhaite que Rome lui reconnaisse tacitement une prééminence de fait et la nature œcuménique (*) de sa patriarchie (**) [illus. n°19]. Intransigeante, Rome refuse cette dernière proposition.

(*) ŒCUMÉNIQUE. — Universelle (cf. un « concile œcuménique » est un concile auquel sont convoqués *tous* les évêques catholiques).

(**) PATRIARCHE. — Titre accordé, dans l'Église romaine, à certains évêques titulaires de sièges très importants : évêchés de Rome, d'Alexandrie, d'Antioche, de Constantinople et de Jérusalem [illus. n°19], dont les juridictions sont représentées par les cinq églises principales de Rome.

La question doctrinale débattue lors de ce Concile a trait au Christ : le moine Eutychès unissait tellement ses deux natures (humaine et divine) qu'il en était arrivé à ne plus admettre qu'une seule nature, à savoir sa nature divine. Contre ce monophysisme (*), le Concile affirme qu'il y a bel et bien deux natures dans le Christ et que leur union, en une seule et même personne, n'a pas supprimé cette différence de nature.

(*) MONOPHYSISME. — Doctrine qui ne reconnaît qu'une nature (ou bien divine, ou bien humaine) au Christ.

Illus. n°20. — Cette miniature, d'environ 1050, représente la rencontre de saint Augustin et du manichéen Faustus puisque, on s'en rappelle, le futur évêque d'Hippone fut momentanément, durant sa jeunesse, attiré par le manichéisme. Sous une même arcade, les deux protagonistes sont assis l'un face à l'autre, tenant chacun un livre et accompagnés de partisans. La symétrie est quasi parfaite. Cependant Augustin, nimbé, les yeux levés vers le ciel, vêtu de long, un pied reposant sur le sol, est légèrement plus grand que son adversaire. Son autorité est indiquée par la position de ses jambes qu'il semble tenir croisées : cette posture, caractéristique iconographique habituellement réservée aux chevaliers, est un signe de la noblesse et du caractère exceptionnel du personnage. Par le jeu des couleurs, l'observateur a même l'impression qu'il est situé au premier plan. Faustus regarde Augustin en désignant son livre, tandis que celui-ci, bénissant de la droite, rapproche l'un de l'autre l'index et le pouce de sa main gauche, argumentant en faveur de la vraie double nature du Verbe incarné. Le grand défenseur de la foi chrétienne a triomphé d'un adversaire à sa mesure.

C. La rupture avec Rome

Bien que condamné par le Concile de Chalcédoine, le monophysisme faisait l'objet d'une politique de compromis de la part de Constantinople et de son patriarche. En réponse à cette attitude bienveillante, le Pape excommunique et dépose, en 484, le patriarche de Constantinople et, par la même occasion, toute l'Église d'Orient. Ce schisme (*) durera jusqu'à l'avènement de l'empereur Justin, en 518.

(*) SCHISME. — Rupture au sein de la communauté chrétienne en raison de divergences doctrinales qui conduit les fidèles à reconnaître des autorités différentes.

En conclusion, la montée en puissance de Constantinople résulte de différents facteurs : 1°) l'union étroite de l'Empire et de l'Église ; 2°) le rôle

politique éminent joué par cette ville choisie comme capitale ; 3°) la survie de l'Empire romain d'Orient et l'effondrement de l'Empire romain d'Occident ; et enfin 4°) la tenue de tous les grands Conciles sur le territoire oriental de l'Empire (Nicée, Constantinople, Chalcédoine, Éphèse).

VI. L'ÉGLISE DEVANT LES INVASIONS BARBARES (IV^E – V^E S.)

1. La chute de l'Empire romain d'Occident

La prise de Rome

Face à l'irruption des Goths dans l'Empire, les chrétiens développent un sentiment de patriotisme : l'hégémonie romaine n'a-t-elle pas été l'œuvre de la Providence puisqu'elle a permis au christianisme de devenir une religion universelle ? Mais avec la mort de Théodose, en 395, l'empire est partagé en deux — l'Empire romain d'Occident et d'Orient [illus. n°21] —, avant que les Wisigoths sèment la terreur en Italie et qu'Alaric, en 410, s'empare de Rome. Ce sac de la Ville éternelle, inviolée depuis l'invasion gauloise en 390 acn, produit dans tout l'Empire un immense désarroi : saint Jérôme, à Bethléem, interrompt ses travaux ; Augustin, à Hippone, demande à ses fidèles de recevoir les émigrés d'Italie... Quant aux païens, ils rendent le christianisme responsable de tous les maux qui les accablent :

« Quand nous faisons des sacrifices à nos dieux, Rome était debout ; mais maintenant que l'ont emporté les sacrifices à votre Dieu et [...] que sont interdits et proscrits les sacrifices à nos dieux, voyez quels maux Rome endure ! ».

En effet, pensent-ils, « ne jamais rendre le mal pour le mal » semble bien ne pas être un bon principe de gouvernement ! C'est dans ce contexte de désarroi, qui touche même les chrétiens, qu'Augustin entreprend la rédaction de *La Cité de Dieu*. Notons que lorsque les Vandales viennent assiéger Hippone, Augustin reste sur place pour ne pas abandonner ceux qui sont dans le besoin et meurt, en 430, durant le siège de sa ville.

La fin de l'Empire romain d'Occident

Finalement, en 476, le chef des mercenaires germains dépose le dernier empereur d'Occident alors que l'empereur d'Orient ne peut que s'incliner devant cet état de fait : l'Empire romain d'Occident a vécu.

2. Les « chercheurs de Dieu »

Jean Cassien

Face aux incertitudes, aux angoisses, aux maux qui pèsent sur le monde et qui peuvent faire penser que le dernier âge du monde est arrivé, certains chrétiens désirent avant tout être pour Dieu.

C'est sur ce terreau que le moine Jean Cassien (v. 350 – v. 435) propose, au sein de la vie monastique, un itinéraire de perfection pour ceux qui ont soif d'absolu. Pour lui en effet, les moines perpétuent le mode de vie des premiers chrétiens, de sorte qu'il ne peut y avoir de perfection évangélique possible en dehors de la vie monastique conçue de manière active (les cénobites) ou contemplative (les anachorètes).

Il en résulte que la perfection évangélique est purement et simplement devenue le monopole des moines : tous les autres, les chrétiens qui continuent à vivre dans le monde, sont relégués à une condition inférieure.

Pour Cassien, le moine, par exemple, ne peut devenir évêque, car cette ordination ne lui permettrait plus cette coupure radicale avec le monde requise par l'idéal de perfection.

Conséquence : l'obligation de continence

Nous avons vu que le Concile de Nicée avait laissé à la discrétion des évêques, des prêtres et des diacres mariés la décision de renoncer ou non à leurs relations conjugales. Avec cette présentation de l'idéal monastique comme seul et unique modèle de perfection chrétienne, l'obligation de continence s'accroît en Gaule : certes, ceux qui étaient mariés ne pouvaient renvoyer leur femme, charge à eux désormais de faire de leur union une union toute spirituelle ! Sans doute mal observée, cette prescription témoigne en tout cas de l'influence de l'idéal monastique qui s'inscrit jusque dans la législation ecclésiastique.

VII. CLOVIS ET L'ÉGLISE MÉROVINGIENNE (VI^E – VII^E S.)

1. Clovis

Sa conversion

Avec la désagrégation de l'Empire, les cités sont coupées du pouvoir central. Seule l'administration de l'Église ayant survécu, c'est l'évêque qui devient le « défenseur de la cité », en attendant que le peuple et le clergé lui-même puissent se rallier au premier prince qui voudra bien embrasser l'orthodoxie.

Or voici que Clovis, devenu roi des Francs en 481, épouse, vers 493, une princesse fervente catholique, Clotilde, et accepte de laisser baptiser ses

fil. En 498, il se fait lui-même baptiser à Reims, ce qui lui vaut d'obtenir, en tant que seul souverain catholique de Gaule, l'appui sans réserve de l'Église.

La suggestion royale

Quant à l'évêque, pierre angulaire de l'Église mérovingienne, il devient un agent du pouvoir central, aussi Clovis est-il particulièrement attentif à sa nomination : avec discrétion, mais efficacité, il suggère ou au moins approuve son choix. Ne faisant pas preuve de la même retenue, les successeurs de Clovis désigneront eux-mêmes les évêques, parfois même sans attendre la vacance du siège. Les conciles (533, 549) tentent de réagir contre ces abus de pouvoir en rappelant qu'un évêque doit être élu par les autres évêques de la province, par les clercs et par le peuple. Toutefois un siècle après la mort de Clovis, le roi se réserve la désignation des évêques et fait souvent bénéficier de ce poste les hauts fonctionnaires du palais.

Dans un tel contexte, certains choix seront assurément détestables : à côté d'hommes remarquables, il y aura des évêques indignes, ignorants, cupides, coupables d'homicides et d'adultères, ivrognes ou conspirateurs.

2. La lutte contre le paganisme

Aux VII^e et VIII^e siècles, les coutumes païennes survivent surtout en milieu rural, mais réapparaissent également dans les villes à l'occasion de certaines fêtes. Les calendes de janvier, par exemple, constituent un véritable carnaval où les transgressions, le renversement des rapports sociaux et les inversions sexuelles ont libre cours.

La lutte contre le paganisme se fera de deux manières :

1. avec l'appui du pouvoir, la « manière forte » consiste à incendier les temples païens, à renverser les statues et les idoles et à sanctionner les sacrilèges commis près des tombeaux, les sacrifices aux fontaines, la vénération de pierres, ou le culte rendu à des arbres et à des forêts ;
2. la méthode de l'« assimilation », généralement préférée par les évêques, fait, quant à elle, preuve d'un pragmatisme intelligent, car elle consiste à remplacer une dévotion ou une procession païenne existante par un équivalent chrétien. Les coutumes rurales ne sont ainsi pas supprimées, mais seulement détournées : par exemple, sur le lieu même d'un col pyrénéen où était honoré un dieu païen s'élève désormais une chapelle à Notre-Dame.

Illus. n°22. — Afin de lutter contre les cultes païens de l'ours, qui ont perduré pendant tout le haut moyen âge, l'Église cherche à dévaloriser cet animal redoutable, roi de la forêt et roi des animaux pour tout le monde germanique, celtique et scandinave. L'hagiographie raconte ainsi comment tel ou tel saint s'est montré plus fort que la bête sauvage. Dans la

présente miniature issue de la *Vie de saint Amand* (c. 1160-1170), on voit saint Amand, évêque de Maastricht et évangéliste des pays de la Meuse et de l'Escaut, contraindre un ours à porter ses bagages à la place de la mule qu'il vient de dévorer.

3. La condition inférieure des laïcs

Dans la lignée de ce que nous avons déjà constaté avec Jean Cassien, le fossé entre clercs et laïcs, aux temps mérovingiens, continue à se creuser.

Pénétrés de l'idéal monastique, les évêques, qui d'une certaine manière rêvent d'une société composée exclusivement de moines et de clercs, ne savent pas proposer aux fidèles un idéal de perfection qui soit adapté à l'état qui est le leur.

Privés de tout contact direct avec les Écritures, dépossédés de leur antique participation dans l'élection de l'évêque, considérés comme une concession à la faiblesse humaine, les fidèles deviennent des mineurs irresponsables tenus d'obéir aux prêtres.

À l'instar de l'autel qui est repoussé au fond de l'abside, l'espace entre les prêtres et le peuple chrétien s'agrandit et la messe devient l'affaire de cet ordre à part que sont les clercs.

VIII. DES MOINES (VI^E – DÉBUT VIII^E S.)

1. Benoît de Nursie

Parti avec un groupe de moines s'établir au Mont-Cassin [illus. n°23] où il mène une vie partagée entre la prière et le travail, Benoît de Nursie rédige, entre 530 et 560, la règle, connue sous le nom de « Règle de saint Benoît », qui va s'imposer au monachisme occidental.

Illus. n°23. — À la différence d'autres Pères fondateurs du monachisme, Benoît accomplit son œuvre dans une zone limitée d'Italie. Après avoir quitté Nursie en Ombrie où il était né, il s'installa à Affile dans le Latium, et se retira pour vivre en ermite à Subiaco où il fonda sa première communauté monastique. Il passa ensuite à Cassino où il fonda une communauté cénobitique et écrivit sa célèbre règle.

S'inspirant de règles antérieures, sa Règle s'efforce de concilier deux approches différentes, mais complémentaires de la vie en communauté :

1. à Cassien, elle reprend l'axe vertical de la vie du moine : l'importance de l'abbé, le renoncement à sa propre volonté et la soumission aux directives des supérieurs ;
2. à Augustin, elle emprunte l'axe horizontal : l'esprit de communauté et de fraternité, la communauté des biens.

La Règle de saint Benoît est donc moins une innovation géniale que l'heureuse conciliation de règles antérieures, toujours susceptible d'adaptations en fonction des circonstances. Il appartient en effet toujours à l'abbé de discerner les aménagements individuels, en termes de nourriture, de vêtements, de travail, de liturgie ou de sanctions, qui sont nécessaires pour chaque moine.

Aux VI^e et VII^e siècles, la majorité des monastères d'Occident adoptera cette Règle.

2. Grégoire le Grand

Issu d'une famille illustre, attiré par la vie monastique selon la Règle de saint Benoît, Grégoire le Grand est le premier moine élevé, en 590, sur le trône pontifical, de sorte que ce double statut de moine et de pape le placera à la jonction des mondes séculier et régulier ! Ses œuvres, en particulier son commentaire du livre de Job, feront de lui une autorité pour tout le moyen âge.

IX. L'ORIENT : EMPEREURS ET TENSIONS (VI^E – VII^E S.)

1. L'empereur Justinien

Devenu empereur en 527 et bien secondé par sa femme Théodora, Justinien, qui dédie, en 537, l'église reconstruite de Constantinople à Sainte-Sophie [illus. n°24-25], poursuit deux objectifs principaux.

Illus. n°24. — Cette mosaïque représente Constantin le Grand et Justinien entourant la Mère de Dieu : le premier présente la maquette de la ville, le second celle de l'église.

Illus. n°25. — Sainte-Sophie est l'expression la plus typique de la Constantinople de Justinien. Avec la chute de l'Empire byzantin en 1453, les conquérants turcs transformèrent cette église chrétienne en mosquée, d'où l'ajout ultérieur de quatre minarets.

La reconquête de l'Occident

Reconstituer l'Empire romain étant son rêve, Justinien reprend l'Afrique du Nord aux Vandales, l'Italie aux Ostrogoths, le sud-est de l'Espagne aux Wisigoths... [illus. n°26], mais cette coûteuse reconquête se fait aux dépens des frontières orientales de son empire, de sorte que ses conquêtes restent inachevées en Occident et que la défense de l'Orient, face aux Slaves et aux Perses, est plus difficile qu'avant.

Le rétablissement de l'unité religieuse

Théologien qualifié, Justinien veut également rétablir l'unité religieuse en luttant contre les païens, les Juifs et les hérétiques [illus. n°27]. Sous l'influence de Théodora qui, mieux que lui, comprend que la force de l'empire réside dans les provinces orientales et non dans cet Occident qui éblouissait son mari, Justinien impose une profession de foi favorable aux monophysites, en passant sous silence le Concile de Chalcédoine relatif aux deux natures du Christ. Le Pape ayant protesté, Justinien le fait enlever et convoque à Constantinople un nouveau Concile (553) qui ne donna pas pour autant satisfaction aux monophysites, de sorte que, finalement, Justinien reprit sa politique de persécutions à leur égard ! Cet épisode, qui témoigne de la faiblesse de la papauté face à l'empereur, affectera le sort de l'Église pendant les trois siècles suivants.

Illus. n°27. — Cette mosaïque — la plus célèbre de tout l'art byzantin —, à laquelle fait face celle de *L'impératrice Théodora et sa suite*, est empreinte de sacralité. On remarque en effet : 1°) le nimbe de l'empereur qui s'avance avec sa cour pour apporter à l'autel une grande patène d'or en offrande ; 2°) le bouclier frappé d'un chrisme d'un soldat de la garde impériale qui ferme le défilé ; 3°) les objets liturgiques portés par Maximien, archevêque de Byzance situé à gauche de Justinien, et ses deux diacres.

X. L'ORIENT ET LA QUERELLE DES IMAGES (VIII^E – IX^E S.)

Bref historique des antécédents

Durant les deux premiers siècles, les chrétiens ne sont guère favorables aux représentations de Dieu, car de telles images ou statues, qui leur rappellent le culte des idoles païennes, suscitent leur méfiance.

Au III^e siècle cependant, on voit les catacombes et les sarcophages se couvrir d'images, comme celle du Bon pasteur par exemple [illus. n°28], car sans que cette position ne fasse l'unanimité, certains chrétiens estiment que ces représentations présentent un intérêt pour l'enseignement catéchétique.

Illus. n°28. — Dans la Catacombe de Priscille (Rome), on trouve cette fresque du III^e s. d'un Berger criophore (portant un bélier sur les épaules), soit un symbole du Bon pasteur.

Aux IV^e et V^e siècles, la diffusion d'images s'accompagne de la même ambivalence : certains leur reconnaissent une valeur pédagogique et un rôle de stimulation spirituelle quand d'autres continuent à plaider pour la suppression de toutes les représentations du Christ, des apôtres et des prophètes, car, en particulier pour les représentations de Dieu, ce serait donner une représentation corruptible de Celui qui, par nature, est essentiellement incorruptible. C'est cependant à cette époque, vers 435, que le panneau de bois sculpté de la basilique Sainte-Sabine (Rome) donne à

voir la première représentation de la crucifixion [illus. n°29], soit celle du Christ tout à la fois Dieu et homme.

Illus. n°29. — Le Christ en croix représenté sur la porte en bois de la basilique Sainte-Sabine est à la fois homme, mais aussi Dieu, par sa taille qui est supérieure à celle des deux larrons et par sa tête qui s'inscrit dans un fronton symbolisant le Ciel.

Aux VI^e et VII^e siècles, le culte des images progresse, favorisé par les empereurs, et leur rôle se diversifie : elles protègent ceux qui les vénèrent ; peuvent opérer des conversions ou châtier ceux qui leur imposent des outrages. Le Concile « in Trullo » de 691-692 prend d'ailleurs position en faveur des images, de sorte qu'à la fin du VII^e siècle, les images sont acceptées dans le monde chrétien, jusqu'à ce que l'empereur Léon III vienne tout remettre en question.

Les empereurs contre les images

Pour diverses raisons — pratiques superstitieuses, influences juive ou arabe —, l'empereur Léon III, qui n'était pas hostile aux images au début de son règne, le devient vers 724-725, en lien avec une violente éruption sous-marine conduisant à l'apparition d'une île nouvelle et qu'il interprète comme un effet de la colère divine. Malgré l'opposition du patriarche de Constantinople, qui estime inopportun de troubler les habitudes du peuple et qui reçoit l'appui du pape Grégoire II, il fait publier un édit iconoclaste. S'opposant à la politique impériale, Grégoire III réunit à Rome un Concile (731) qui condamne les iconoclastes (*) [illus. n°30].

(*) ICONOCLASTE. — Partisan des empereurs byzantins qui, aux VIII^e et IX^e siècles, s'opposèrent à l'adoration et au culte des images saintes. Par extension, personne qui condamne, proscriit ou détruit les images saintes, la représentation des personnes divines ou des saints.

Illus. n°30. — Cette miniature anti-iconoclaste du *Psautier de Chludov* (v. 843) montre, simultanément, le Christ crucifié, vêtu de l'habit sacerdotal, et les iconoclastes. Quel est le lien entre ces deux épisodes ? Des individus sont occupés à recouvrir de chaux et donc à effacer la Sainte Face, tout comme, naguère, les soldats avaient bafoué le Christ sur la Croix. Autre indice d'une même humiliation entre les deux situations : le récipient contenant le vernis permettant d'effacer les images sacrées ressemble beaucoup à celui dans lequel le soldat prend le vinaigre qu'il offre à Jésus soi-disant pour le désaltérer. L'assimilation de l'iconoclasme à un geste d'humiliation du Christ correspond à la thèse soutenue par Nicéphore et saint Théodore. À la tête des iconoclastes, la légende place un personnage dénommé « Prêtre Jean » dont la perception négative est indiquée par ses cheveux crépus et hirsutes qui soulignent sa férocité.

Le successeur de Léon III, en l'occurrence Constantin V, envenime la situation : il convoque à son tour, en 754, le Concile de Hiéria, dans l'espoir d'obtenir la condamnation des images. Ne pouvant se soustraire à l'influence de l'empereur, celui-ci condamne effectivement les images comme blasphématoires :

1. peindre l'image du Christ, c'est représenter sa chair seule, c'est donc séparer en Lui, qui est nécessairement unique, la chair et la divinité, c'est par conséquent retomber dans l'hérésie d'Arius et ainsi blasphémer ;
2. si en revanche, pour échapper à ce premier argument, on prétend, par les images, représenter la personne du Christ dans l'unité de ses deux natures, on enferme, en réalité, sa divinité dans des limitations matérielles : c'est encore blasphémer !

En conséquence, le Concile porte l'anathème contre ceux qui réalisent des images, qui les adorent ou qui les placent dans une église ou une demeure.

La persécution

La persécution, qui conduit à détruire les images [illus. n°31] et à les remplacer par des dessins géométriques ou des paysages [illus. n°32-33], se porte surtout contre les moines byzantins, nombreux et très populaires, qui se sont montrés les défenseurs les plus acharnés du culte des icônes. Interdiction leur est faite de recruter des novices, alors qu'ils sont emprisonnés et obligés de rompre leurs vœux.

Illus. n°31. — Cette miniature byzantine (Constantinople, v. 1100) est une des plus anciennes représentations qui ait subsisté de la « Sainte Face », soit un thème qui a joué un rôle central dans la querelle des images. Les balafres sur le visage du Christ témoignent de l'hostilité des iconoclastes à attribuer une forme humaine à Dieu. La miniature fut emportée en Calabre par des moines fuyant les persécutions iconoclastes.

Illus. n°32. — L'absence de la figure du Christ sur cette Croix dite « des iconoclastes » est atténuée par l'union des symboles de l'arbre — signe de vie — et de la Croix, pourvue d'une riche ornementation. L'alliance de ces deux symboles manifeste le lien indissoluble entre la Croix et la Résurrection.

Illus. n°33. — Décor de tradition iconoclaste (XI^e s.).

Irène et le Concile de Nicée II

À la mort de Constantin V, un régime de détente s'instaure, car l'épouse du nouvel empereur, Irène, est amie des moines et favorable aux images. Le 2^e Concile de Nicée (787), qu'elle a pris soin de convoquer en invitant de nombreux moines pour honorer leur résistance, annule les dispositions du Concile d'Hiéria, qui n'avait pas été œcuménique puisque le Pape n'y était pas représenté, et affirme, d'une part, que l'image n'est pas le modèle, mais se contente de renvoyer au modèle et, d'autre part, que les représentations du Christ sous forme humaine attestent que le Verbe s'est réellement incarné, et pas seulement en apparence.

Théodora et le rétablissement définitif des images

Après bien d'autres péripéties — dont une nouvelle offensive iconoclaste suite au renversement d'Irène devenue elle-même impératrice —, l'impératrice Théodora restaure le culte des images lors d'une cérémonie solennelle à Sainte-Sophie en 843 [illus. n°34]. La tempête iconoclaste a pris fin, du moins pour plusieurs siècles, et l'art figuratif peut reprendre ses droits.

Illus. n°34. — Cette icône du XVIII^e siècle célèbre la victoire définitive des défenseurs des images, en 843, avec l'institution de la fête du Triomphe de l'orthodoxie.

3^e partie

L'hégémonie de l'Église en Occident (800-1300)

XI. L'ÉGLISE ET LES CAROLINGIENS (VIII^E – IX^E S.)

1. L'ascension des Carolingiens

Charles Martel

Après le règne de Dagobert I^{er} (629-639), la dynastie mérovingienne décline au profit des grands fonctionnaires. Depuis 687, les rois mérovingiens, qualifiés de « rois fainéants », se succèdent sans pouvoir effectif, alors que les ancêtres de Charlemagne accaparent l'attention au détriment des descendants de Clovis. Tant et si bien qu'en 723, la papauté voit en Charles Martel (c. 688 – 741) le véritable maître des Gaules. Pour conquérir la Germanie, celui-ci avait en effet compris qu'il fallait obtenir la conversion des Germains, ce qui l'amène à soutenir et à protéger les missionnaires pour la plus grande satisfaction de la papauté. En outre, il brise, en 732, l'élan des Musulmans qui, après avoir débarqué à Gibraltar et s'être rendus maîtres de toute la péninsule ibérique, remontaient par Nîmes vers les pays du Rhône. Ayant ainsi barré la route à l'Islam, on comprend aisément que Charles Martel ait été perçu par la papauté comme le meilleur chef qui puisse prétendre à la conduite temporelle de l'Occident !

Pépin le Bref

Grâce à l'appui du pape Zacharie († 752), Pépin le Bref (714-768) renverse, en 751, le dernier roi mérovingien et se fait proclamer roi à Soissons par les Grands et par les évêques dont Boniface (v. 675 – 754) qui légitime cette prise de pouvoir en conférant au nouveau roi l'onction royale. En échange de son aide contre les Lombards, le pape Étienne II († 757), successeur de Zacharie, renouvelle, en 754, le sacre de Pépin le Bref dans la basilique de Saint-Denis et confère en même temps l'onction à ses fils. La dynastie des Carolingiens est ainsi définitivement légitimée.

La naissance des États pontificaux

Les territoires qu'il avait repris aux Lombards, Pépin le Bref les offre, en 756, à Saint-Pierre : c'est la naissance des États pontificaux [illus. n°35] et la marque que les papes, devenus bel et bien des chefs d'État, sont plus

dépendants des Francs que de l'Orient. Rome et Byzance s'éloignaient toujours davantage. C'est ici qu'intervient la fausse « Donation de Constantin » qui voudra faire remonter la naissance des États pontificaux bien plus tôt, à savoir à Constantin lequel, nous l'avons vu, aurait donné Rome, l'Italie et tout l'Occident au pape Sylvestre.

Illus. n°35. — Carte de l'empire franc sous Pépin le Bref et sous Charlemagne, avec les États pontificaux.

2. Charlemagne

Le jour de Noël 800, le pape Léon III (750-816) couronne le successeur de Pépin le Bref, à savoir Charlemagne (742-814), empereur des Romains, rétablissant ainsi, en Occident, l'Empire romain.

Un « évêque du dehors »

À l'instar de Constantin, Charlemagne se considère non seulement comme responsable devant Dieu de ses sujets chrétiens, soit comme le défenseur de l'Église, mais également comme un « évêque du dehors » chargé du salut de ses sujets qui sont encore en dehors de l'Église, soit comme un conquérant qui est en même temps un missionnaire. Combattant donc simultanément pour l'Empire et pour l'Église, il promulgue, par exemple, un capitulaire (*), en 787-788, qui prévoit la peine de mort pour ceux qui méprisent le jeûne, qui donnent une sépulture païenne à leurs proches ou qui refusent de recevoir le baptême ! Conseiller de Charlemagne, Alcuin (v. 730 – 804) désapprouvera de telles méthodes d'évangélisation qui laissent le choix entre le baptême et la mort.

(*) CAPITULAIRE. — Ordonnance (des rois et empereurs francs).

L'unification de la liturgie

Charlemagne ne se montre pas seulement soucieux de convertir les païens ; il légifère aussi pour les croyants en adoptant les coutumes liturgiques romaines — en lieu et place de la liturgie gallicane (*) — et en les imposant à tout son empire [illus. n°36]. Il y trouve un double intérêt politique : non seulement l'unification de la liturgie favorise l'unification de l'Empire, mais en outre l'adoption des usages romains ferme les pays francs aux influences orientales et s'inscrit donc dans l'investissement des Carolingiens en faveur de la papauté, au détriment de Byzance. En annexant la papauté au monde occidental et en l'éloignant toujours plus de Byzance, les rois francs placent Rome sous leur tutelle.

(*) GALLICANE. — Qui concerne l'Église catholique de France, considérée comme jouissant d'une certaine indépendance à l'égard du Saint-Siège.

Illus. n°36. — Carte montrant la multiplicité des rites chrétiens au VII^e siècle.

L'unification du monachisme

Alors que le monachisme présentait des visages très différents, Charlemagne, d'une part, impose la règle de saint Benoît à tout l'Occident chrétien et, d'autre part, circonscrit le rôle des moines en leur retirant la prédication et en les cantonnant à une vie de prière et d'étude des lettres et de la théologie, convaincu que la vie cloîtrée et le service des paroisses sont incompatibles. Dans ce domaine aussi se manifeste donc le désir d'une stricte unification et centralisation.

Le rôle privilégié des clercs

Si le peuple est disqualifié d'office en raison de sa condition laïque et si le modèle de sainteté reste la vie monastique, ce sont les clercs qui jouent un rôle de premier plan, étant présents à tous les niveaux de l'administration : à la Cour bien sûr, en mission de surveillance pour l'application des capitulaires également — l'un des deux envoyés de Charlemagne est toujours un évêque ou un abbé — et jusque dans chaque cité, où l'évêque joue, à côté du comte, un rôle civil et politique, de sorte que les deux hommes se contrôlent mutuellement.

3. La renaissance carolingienne

Les rôles dévolus aux clercs montrent assez que Charlemagne a besoin d'un clergé instruit. Il va donc obliger les monastères et les évêchés du royaume à ouvrir des écoles ; charger les évêques de vérifier les connaissances et l'orthodoxie des prêtres...

Initiée par Charlemagne, cette préoccupation permanente pour l'instruction — qui a donné lieu à l'appellation de « renaissance carolingienne » particulièrement pertinente dans le domaine artistique — sera poursuivie par son fils Louis le Pieux (778-840) et ensuite par le fils cadet de ce dernier, à savoir Charles le Chauve (823-877).

Vers un clergé de célibataires

Soulignons une des conséquences, somme toute inattendue, de cette préoccupation pour l'instruction du clergé : puisqu'ils sont formés très jeunes et ordonnés au terme d'une éducation qui les a coupés du monde extérieur, les clercs qui ne sont pas mariés lorsqu'ils sont ordonnés deviennent de plus en plus nombreux. Face à la diversité de situations des siècles précédents, un clergé de célibataires fait donc son apparition et résout le difficile problème de la continence imposée aux clercs qui étaient déjà mariés. Avec la dissolution de l'empire carolingien et la féodalité se posera toutefois un autre problème épineux, celui des prêtres mariés après leur ordination.

XII. LUMIÈRES DES SIÈCLES NOIRS (IX^E – XI^E S.)

1. Les siècles noirs

Les envahisseurs et la dissolution de l'Empire carolingien

Le traité de Verdun de 843 attribuait à Charles le Chauve la Francie occidentale, à Louis le Germanique (v. 806 – 876) la Germanie et à Lothaire (795-855) la Lotharingie, soit une bande de territoire s'étendant des Pays-Bas jusqu'à Rome [illus. n°37].

Illus. n°37. — Carte du traité de Verdun (843).

Lorsque les Normands — ces « hommes du Nord » trop nombreux dans leurs terres scandinaves peu fertiles — envahissent l'Europe occidentale, lorsque les Sarrazins — ces pillards musulmans venus d'Afrique, d'Espagne et de Sicile — ravagent l'Italie et la Provence, lorsqu'enfin les Hongrois — venus d'Asie — envahissent la Germanie et pénètrent aussi en Italie, ces divers envahisseurs s'attaquent donc à un empire carolingien en décomposition dont ils désagrègent encore davantage tous les pouvoirs.

La féodalité et ses désordres

Dans ce contexte de dissolution du pouvoir central et d'invasions qui pillent les monastères et dévastent les villes, la sécurité n'est plus assurée par le roi, mais par de grands seigneurs locaux indépendants, auxquels s'attachent, par un engagement d'homme à homme, des seigneurs plus faibles qui deviennent leurs vassaux (*). Le régime féodal — seigneur, vassal, fief — est né.

(*) VASSAL & FIEF. — Homme lié personnellement à un seigneur qui, en échange de certains services, lui concède la possession effective d'un fief, soit d'un domaine.

Les Carolingiens avaient amplifié l'ingérence des Mérovingiens dans les affaires de l'Église, dans la désignation des évêques et des abbés en particulier. Avec la dissolution de l'empire carolingien et l'instauration de la féodalité, ce sont maintenant les comtes et les grands seigneurs territoriaux qui reprennent à leur profit cette politique d'ingérence.

En effet, étant riches en biens fonciers, les évêchés et les abbayes vont être assimilés à des fiefs et leurs titulaires — évêques ou abbés — à des vassaux qui doivent être fidèles à leur seigneur. Cette intégration des évêques et des abbés dans le régime de la féodalité va les rendre tributaires des fluctuations de la politique. Si on y ajoute la recherche de l'office ecclésiastique pour les bénéfices qui en résultent, on comprend bien que cette situation sera génératrice de nombreux désordres :

1. les évêchés deviennent un bien de famille, que l'on se transmet de père en fils, ou un simple rouage de l'État ;

2. objet d'un véritable trafic, les évêchés se vendent, comme les paroisses — le prêtre qui doit payer un droit au seigneur pour recevoir son église — ou les sacrements — les prêtres de paroisse qui se font payer pour les baptêmes ou les funérailles ;
3. le concubinage ou le mariage des prêtres est une pratique courante qui est, bon gré mal gré, tolérée, dès lors que même des évêques sont mariés et que s'il fallait déposer tous les prêtres mariés, il y a fort à craindre que certains évêques se seraient trouvés sans le moindre prêtre ! Mais cette situation pose le problème du prêtre qui, comme moyen d'élévation sociale, désire transmettre sa charge et ses revenus à son ou à ses fils...
4. enfin, cette décadence atteint aussi les moines, qui entretiennent concubines et se livrent à toutes sortes de dépravations, dès lors qu'à la tête des monastères sont nommés des abbés laïcs uniquement intéressés par les revenus fonciers générés.

2. Une lumière d'espoir : Cluny

Une fondation sous le privilège de l'exemption

C'est dans ce contexte de déclin généralisé que Cluny prépare le renouveau grâce à son fondateur, le duc Guillaume d'Aquitaine, qui, dès la fondation de l'abbaye (909), soustrait ce monastère au pouvoir des laïcs et à l'autorité des évêques, pour le placer directement sous l'autorité du pape romain : c'est le privilège de l'exemption.

Après des débuts modestes, le succès de Cluny résulte de la générosité de nombreux donateurs, de la valeur de ses moines et de ses abbés (*), et de l'autorisation, accordée en 931 par le pape Jean XI (906-936), d'étendre à d'autres monastères le privilège de l'exemption. Un nombre de plus en plus important de monastères va donc jouir du privilège de ne plus dépendre de l'évêque du lieu, mais de relever de Rome par l'intermédiaire de Cluny, l'abbaye-mère. Dès lors, Cluny ne désigne plus seulement un monastère situé près de Mâcon, mais un ordre monastique rassemblant toutes les abbayes qui ne dépendent que de Rome. Pour donner un ordre de grandeur, cet ordre monastique comptait, 200 ans après sa fondation soit en 1109, 1.184 maisons dont 883 situées en France [illus. n°38].

(*) Cluny eut la chance d'être dirigé par une lignée de grands abbés — quatre des cinq successeurs immédiats du premier abbé de Cluny furent canonisés —, dont trois d'entre eux bénéficièrent en outre d'une longévité exceptionnelle.

Illus. n°38. — Les congrégations de Cluny (X^e-XI^e s.).

Une autre féodalité

En raison du nombre impressionnant de maisons qui dépendent de lui, l'abbé de Cluny jouit d'une autorité considérable : dans certaines abbayes, il nomme directement les abbés ; dans les autres, il contrôle et confirme l'élection de l'abbé. Cluny échappait ainsi à la féodalité et à l'anarchie politique du temps pour créer une « autre féodalité », en l'occurrence une puissante organisation très centralisée.

La réforme clunisienne

Le redressement proposé par Cluny à toutes ses abbayes filiales n'est rien d'autre qu'un retour à la règle de saint Benoît de Nursie — silence, travail, prière — avec toutefois une prédominance marquée pour la prière liturgique, aux dépens du travail manuel mais aussi intellectuel, afin de rendre les moines étrangers au siècle pour les mener au plus près de la louange incessante de Dieu.

L'ordre clunisien reste cependant présent au monde par le ministère de la charité, pour les pauvres, les étrangers et les pèlerins qui reçoivent de l'aumônier (*) nourriture et logement.

(*) AUMÔNIER. — Dans ce contexte, personne chargée de la distribution des aumônes.

3. Le maintien de la paix

La paix de Dieu

À la place du pouvoir royal dorénavant incapable d'assumer cette tâche qui lui incombe traditionnellement à savoir le maintien de la paix, les évêques instaurent, en 989, la paix de Dieu qui protège non seulement les clercs et les biens des églises, mais également les paysans et les petites gens [illus. n°39].

Illus. n°39. — Sur ce chapiteau de l'église Saint-Nectaire (XII^e s.), nous voyons un paysan (cf. ses vêtements) qui s'accroche à une colonne (symbolisant une église) ; un chevalier en armure qui le tient par les cheveux ; et un ange (cf. ses ailes) qui le retient par le bras et sort son épée. L'église (avec et sans majuscule !) offre donc un refuge aux fugitifs qui ne seront rendus à leurs poursuivants que si et seulement si elle obtient au préalable l'assurance qu'ils ne seront ni torturés, ni mutilés, ni mis à mort.

Certains évêques font ainsi prêter aux chevaliers un serment de paix par lequel ceux-ci jurent de ne pas entrer de force dans une église, de ne pas attaquer le clerc ou le moine désarmé ni le paysan ou le marchand et de ne pas incendier les maisons ou les moulins.

L'Église substitue ainsi sa paix à celle de la royauté défailante.

La trêve de Dieu

Divers conciles tenus en France entre 1027 et 1066, proclament la trêve de Dieu, soit l'interdiction de se battre non seulement le dimanche — jour du Seigneur —, puis également le jeudi — pour l'Ascension du Christ —, le vendredi — pour sa Passion — et le samedi — par respect pour sa sépulture —, mais encore durant l'Avent et le temps de Noël d'une part et durant le carême et le temps de Pâques d'autre part, tant et si bien que, finalement, la guerre est théoriquement interdite 300 jours par an. Lors des Conciles de Latran (1139 et 1179), cette trêve de Dieu sera généralisée à toute l'Europe chrétienne.

XIII. LA RÉFORME GRÉGORIENNE (2^E MOITIÉ XI^E S.)

1. Les antécédents

Léon IX

Convaincu que la simonie (*) et le nicolaïsme (**) sont la conséquence de l'investiture laïque (***) [illus. n°40], le pape Léon IX (1002-1054) entend bien arracher les clercs à l'emprise de la féodalité. Aussi préside-t-il, à Rome, à Reims et à Mayence, des conciles réformateurs.

(*) SIMONIE. — En référence à Simon le Magicien qui avait voulu acheter les apôtres Pierre et Paul, le terme « simonie » désigne la volonté réfléchie d'acheter ou de vendre à prix temporel une chose spirituelle ou une chose temporelle à ce point liée à une chose spirituelle que la première ne peut aucunement se réaliser sans la seconde.

(**) NICOLAÏSME. — Désigne, dans l'Église latine du moyen âge, l'incontinence (mariage, concubinage, etc.) des clercs astreints au célibat.

(***) INVESTITURE LAÏQUE. — Le fait, pour un clerc ou un prêtre, de recevoir une église des mains d'un laïc soit gratuitement, soit pour de l'argent.

Illus. n°40. — Ce bas-relief datant des années 1170-1180 représente la cérémonie d'investiture, qui a eu lieu en 982, d'Adalbert († 997), fait évêque de Prague par le roi de Germanie Otton II (955-983) avec mission d'évangéliser les Slaves. Adalbert reçoit des mains d'Otton II la crosse, ou bâton pastoral, qui symbolise sa charge épiscopale. Quant au roi, il porte la couronne et le sceptre, alors qu'un serviteur tient son épée. Derrière Adalbert, des membres du clergé sont reconnaissables à leur tonsure.

Nicolas II

Après le bref intermède du pape Étienne IX († 1058), la situation se complique, car s'il faut obtenir que l'investiture des évêques et des clercs en général échappe à l'emprise des laïcs, il faut aussi, et peut être avant tout, assurer l'indépendance du Saint-Siège lui-même, en l'occurrence soustraire l'installation du pape à l'ingérence de la noblesse romaine et à la tutelle germanique. Le pape Nicolas II en fit personnellement l'expé-

rience : il ne fut installé pape en 1059 qu'après la déchéance, par un Concile, de son prédécesseur soutenu par la noblesse romaine. Aussi Nicolas II s'empressa-t-il de réunir la même année un Concile au Latran qui fixait la procédure à suivre pour l'élection pontificale : le pape devait être élu par les cardinaux-évêques, avant que le reste du clergé et le peuple n'expriment leur approbation ; l'accord de l'empereur se ramenant à une simple marque de déférence.

Après cette première étape dans la libération de l'Église à l'égard des pouvoirs temporels, le Concile poursuivait en interdisant l'investiture laïque et en sanctionnant le nicolaïsme. Fort naturellement, de telles mesures suscitèrent des réactions, notamment de la part de la noblesse romaine et de l'empire germanique qui tentaient de reprendre en mains l'élection pontificale. Mais le successeur de Nicolas II tint bon, jusqu'à l'installation sur le trône de saint Pierre, en 1073, de l'un des papes les plus importants de l'histoire : Grégoire VII.

2. Grégoire VII

Contraint par les résistances qu'il rencontre, Grégoire VII (c. 1020 – 1085) va durcir la position de ses prédécesseurs : en 1074, il renouvelle l'interdiction faite aux fidèles d'assister aux messes célébrées par des prêtres incontinents et demande la déposition des prélats qui ont acheté leur dignité. Ce décret suscite une vive opposition : en Allemagne, certains clercs proclament qu'ils préféreraient renoncer au sacerdoce plutôt qu'au mariage et invitent le Pape à se procurer des anges pour gouverner l'Église de Dieu puisque les hommes ne lui conviennent pas ; en France, des clercs incontinents chassent à coups de pierres l'archevêque venu leur demander de renoncer à leurs concubines...

Profondément affligé par ces réactions, Grégoire VII décide de frapper à la racine du mal en interdisant ce qu'il avait toléré jusque-là : l'investiture laïque. S'opposant à une coutume vieille de plusieurs siècles, cette interdiction de recevoir une église ou une abbaye des mains d'un laïc, gratuitement ou contre de l'argent, semblait révolutionnaire. En outre, s'appliquant aussi aux évêchés ou abbayes conférés par les rois, elle ne tenait pas compte du fait que les souverains, par le sacre, n'étaient plus des laïcs comme les autres, mais bien des personnes sacrées ! Pour se préparer à la résistance des souverains, Grégoire VII publie, en 1075, les *Dictatus papae*.

Les « Dictatus papae »

Composées de 27 propositions brèves et solennelles, les *Dictatus papae* constituent la première affirmation catégorique de la primauté romaine et de la théocratie (*). En voici quelques-unes :

(*) THÉOCRATIE. — Mode de gouvernement dans lequel l'autorité, qui est censée émaner directement de la divinité, est exercée par une caste sacerdotale ou par un souverain considéré comme le représentant de Dieu sur la terre, parfois même comme un dieu incarné.

2. Seul, le pontife romain mérite d'être appelé universel.
3. Seul, il peut déposer ou absoudre les évêques.
8. Seul, il peut user des insignes impériaux.
9. Le pape est le seul homme dont tous les princes baisent les pieds.
12. Il lui est permis de déposer les empereurs.
16. Aucun synode général ne peut être convoqué sans son ordre.
18. Sa sentence ne doit être réformée par personne et, seul, il peut réformer celle de tous.
19. Il ne doit être jugé par personne.
20. Personne ne peut condamner une décision du siège apostolique.
22. L'Église romaine n'a jamais erré ; et, comme l'atteste l'Écriture, elle ne pourra jamais errer.

Quelques commentaires :

1. Par ces propositions, le Pape affirme qu'il exerce un pouvoir absolu et universel aussi bien sur l'Église (les évêques et les archevêques par ex.) que sur la chrétienté laïque (les princes et les empereurs par ex.). Alors qu'au V^e siècle, le pape Gélase I^{er} († 496) prônait la séparation des pouvoirs temporel et spirituel dans leur juridiction et la coopération dans les affaires communes ; alors que Charlemagne s'était attribué les deux pouvoirs, Grégoire VII affirme maintenant que la seule autorité véritable est celle du pape, soit la supériorité du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel [**illus. n°41**], qui l'autorise, par exemple, à déposer les empereurs.

Illus. n°41. — Cette initiale du dernier quart du XII^e siècle illustrant une copie du *Décret de Gratien* (v. 1140) profite que la première lettre de ce décret soit un « H » (« *Humanum...* ») pour montrer la préséance du pouvoir spirituel représenté au-dessus du pouvoir temporel, même si ces deux pouvoirs sont réunis par une source commune, à savoir le rouleau de la Loi, vers lequel les regards convergent et sur lequel les mains se posent.

2. À une Église qui se présentait encore comme une association de provinces ecclésiastiques et de diocèses, il substitue un système monarchique.
3. En affirmant que l'Église n'a jamais erré et ne pourra jamais errer (prop. 22), il fait un premier pas en direction de la définition de l'infaillibilité pontificale qui sera affirmée au XIX^e s.

La querelle des investitures

Allant à l'encontre des intérêts du souverain germanique, les *Dictatus papae* ont provoqué ce qu'il est convenu d'appeler la « querelle des investitures ».

Étant donné la grande richesse de l'Église allemande, Henri IV (1050-1106) assurait sa puissance grâce aux évêques et abbés qu'il nommait, tant et si bien que la perte de leur appui signifierait pour lui de graves difficultés.

Ayant désigné lui-même un nouvel archevêque en lieu et place de celui qui, en fonctions, avait été élu canoniquement, Henri IV essuie, en 1076, une protestation de Grégoire VII. Il y répond en déposant le Pape qui, à son tour, excommunie l'empereur germanique. Menacé par les grands féodaux et abandonné par les évêques allemands qui hésitent devant une rupture définitive avec Grégoire VII, Henri IV implore le pardon du Pape au château de Canossa en 1077. Mais après avoir rétabli son pouvoir, Henri IV reprend la lutte. Excommunié pour la seconde fois en 1080, il s'empare de Rome et impose un autre pape pendant que Grégoire VII s'est retranché dans le château Saint-Ange avant d'être contraint de quitter Rome et de mourir en exil. Si la fin de Grégoire VII s'apparente à celle d'un vaincu, il a cependant fait progresser la cause de la liberté de la papauté face aux pouvoirs civils.

Véritable héritier de la pensée de Grégoire VII et diplomate habile, son successeur, le pape Urbain II (c. 1042 – 1099) poursuit avec souplesse la politique de celui-ci. La querelle des investitures se poursuivant avec l'empereur Henri V, une solution de compromis est trouvée qui consiste à distinguer deux investitures : d'une part, l'investiture de l'office spirituel par l'archevêque conférée par la crosse et par l'anneau et, d'autre part, l'investiture du fief ou du bénéfice concédée par le roi. La charge spirituelle et le fief temporel sont ainsi clairement distingués. Ce compromis est scellé en 1122 lors du Concordat de Worms, le premier concordat (*) de l'histoire. Désormais, l'évêque sera élu librement par le clergé, avant de prêter serment au monarque qui lui concédera les droits régaliens (**) par le sceptre, insigne du pouvoir temporel.

(*) CONCORDAT. — En l'occurrence, accord écrit, résultat d'un compromis, passé entre le pape et un État souverain, pour régler la situation de l'Église catholique sur le territoire soumis à la juridiction de cet État.

(**) RÉGALIEN. — Qui est propre à la royauté, qui appartient au roi.

Conclusion

La réforme grégorienne marque une étape décisive dans le développement de la centralisation romaine en plaçant sous son autorité les degrés supérieurs de la hiérarchie ecclésiastique et en tirant l'Église, dans le dessein de la réformer, hors de l'emprise de l'Empire et de la société.

XIV. ART, CULTURE ET VIE CHRÉTIENNE (XI^E – XIII^E S.)

1. Du roman au gothique

Roman

Aux environs de l'An Mil, l'Occident manifeste une frénésie dans la construction d'édifices religieux. C'est l'émergence de l'art roman qui emprunte ses éléments à l'art romain et à l'art oriental. Il se caractérise par :

1. le remplacement de l'habituel plafond en bois par une voûte de pierres en berceau qui permet de limiter le risque d'incendie et d'améliorer l'acoustique, mais qui se paie par un poids très lourd ;
2. des piliers massifs, des murs très épais, de rares fenêtres et des contreforts extérieurs pour contrer les poussées latérales suscitées par les voûtes en berceau, ce qui donne à ces bâtiments un aspect trapu ;
3. une réapparition de la sculpture.

Gothique

L'art gothique, dont les édifices sont toujours plus grands, toujours plus hauts, toujours plus baignés de lumière, traduit, par sa verticalité, un élan vers la transcendance et par son triomphe de la clarté, une théologie de la lumière, qui se démarquent de l'horizontalité et de la pénombre propres à l'art roman.

Né au milieu du XII^e siècle avec la reconstruction par Suger de l'abbaye royale de Saint-Denis consacrée en 1144, le gothique atteint son apogée au XIII^e siècle avec les cathédrales gothiques de Reims, de Chartres, d'Amiens ou du Mans qui conduisent à ce chef-d'œuvre qu'est la Sainte-Chapelle.

Au XIV^e siècle, nous assistons à l'émergence du gothique « rayonnant », avant l'apparition du gothique flamboyant caractérisé par des courbes et des contre-courbes qui dansent comme des flammèches.

2. Cîteaux

La fondation et l'organisation de l'ordre

À la fin du XI^e siècle et au début du XII^e siècle, Cluny rencontre des difficultés dans les abbayes où l'ordre avait imposé tardivement sa réforme : certaines d'entre elles se détachent de la maison-mère. Il est vrai que Cluny traverse une crise profonde en raison de sa prospérité même.

C'est dans ce contexte d'une vie devenue trop facile que Robert de Molesmes, accompagné d'une vingtaine de compagnons, fonde, en 1098, un nouveau monastère dans un endroit solitaire et marécageux, Cîteaux, dans le désir de revenir à l'observance littérale de la règle de saint Benoît.

Une foule de gens rejoignant le nouveau monastère durant tout le XII^e siècle, de nouvelles fondations sont devenues nécessaires : La Ferté-sur-Grosne en 1113 ; Pontigny en 1114 ; Clairvaux et Morimond en 1115. Il convient donc de définir la nature des liens qui uniront ces fondations à la maison-mère. Afin d'éviter une trop grande centralisation qui, comme à Cluny, conduit à donner un pouvoir excessif à l'abbé de la maison-mère, le choix est fait, d'une part, de faire relever les abbayes non pas d'une seule maison, mais bien de Cîteaux et de ses quatre premières fondations et, d'autre part, de réunir, une fois par an à Cîteaux, tous les abbés pour tenir un chapitre général.

L'esprit cistercien

Désireux de revenir à la règle de saint Benoît en privilégiant le dépouillement, Cîteaux retranche tout ce que Cluny avait ajouté — les psaumes supplémentaires et les litanies, par exemple — et tout ce qui n'était pas explicitement prévu par la Règle. En conséquence :

1. pour éviter les frais de teinture, les vêtements gardent leur couleur naturelle, à savoir le gris, ce qui vaut aux Cisterciens l'appellation de « moines blancs » par opposition aux Clunisiens dont l'habit est noir ;
2. à l'exemple de Cîteaux, les monastères doivent être établis dans un endroit désert, à l'écart des hommes et du monde [illus. n°42-44] ;
3. pour réagir contre le luxe de Cluny, l'architecture cistercienne retranchera tout ce qui n'est pas indispensable à la solidité de la construction : ni peintures, ni sculptures, ni clochers élevés, ni vitraux colorés, ce qui n'empêchera pas leurs églises, marquées du sceau de la nudité et de la simplicité, d'être d'une grande beauté esthétique [illus. n°43-45] ;

illus. n°42-45. — Pour se convaincre de ces caractéristiques, il suffit de comparer, d'une part, la localisation de l'abbaye de Fontenay [illus. n°42] et celle de l'abbaye Saint-Philibert de Tournus [illus. n°43] et, d'autre part, le portail d'entrée de l'église abbatiale de Fontenay [illus. n°44] et celui de Carennac [illus. n°45].

Cistercien	Clunisien
<i>Fontenay</i>	<i>Saint-Philibert de Tournus</i>
Abbaye isolée au milieu des bois	Abbaye au milieu du bourg
Bâtiments et jardins d'une grande simplicité, disposition ordonnée, droite et régulière	
Église ni plus élevée ni plus luxueuse	Église dominant largement les autres bâtiments ; clochers
<i>Fontenay</i>	<i>Carennac</i>
/	Présence d'un porche
/	Tympan sculpté

4. pour revenir à la pauvreté et ne pas profiter du travail des autres, l'Ordre n'accepte ni revenus, ni rentes, ni dîmes, ni serfs et ne peut posséder ni moulins ni fours banaux, mais les moines (*) vivront du travail de leurs mains en exploitant eux-mêmes leurs terres (**).

(*) Plus précisément, les frères convers — une innovation cistercienne non prévue par la Règle — sont chargés des travaux agricoles dans les terres éloignées de l'abbaye d'une journée de marche environ alors que les moines travaillent les terres situées à proximité de l'abbaye.

(**) Cette obligation de travailler eux-mêmes conduira les Cisterciens à multiplier les audaces agronomiques, à améliorer les races animales, à développer la métallurgie et à tirer le plus grand parti possible de l'énergie hydraulique.

Bernard de Clairvaux et l'expansion de Cîteaux

La diffusion exemplaire de l'Ordre de Cîteaux [illus. n°46] est due non seulement à la souplesse de son organisation qui permet, aux abbayes affiliées, de garder une certaine indépendance, mais aussi à l'activité inlassable de saint Bernard de Clairvaux qui multiplie les fondations et suscite les vocations, à tel point qu'avec ses 700 religieux son abbaye de Clairvaux éclipsait l'abbaye-mère qui n'en comptait que 250 !

Illus. n°46. — Carte montrant l'extraordinaire et rapide diffusion des Cisterciens.

Cîteaux versus Cluny

La rivalité entre ces deux ordres monastiques, qui se disputent les « candidats », est réelle. Elle manifeste deux conceptions de la vie monastique : une observance de l'esprit pour Cluny contre un respect de la lettre pour Cîteaux qui se veut une école de sainteté et s'attachera, dans la même ligne, à épauler la réforme grégorienne.

3. La naissance des universités

L'affranchissement de Paris...

Rattachées à un grand établissement religieux, monastère ou cathédrale, et dirigées, selon le cas, par un moine ou un écolâtre, la plupart des écoles étaient aux mains de l'Église. L'essor urbain, qui favorise les écoles cathédrales aux dépens des écoles monastiques, et la croissance démographique, qui multiplie le nombre des élèves et des maîtres, poussent les étudiants parisiens à s'installer sur la rive gauche de la Seine, ce qui les éloigne de la cathédrale et du contrôle des écolâtres qui devenait gênant.

Soucieux de protéger leur liberté intellectuelle, les maîtres et les étudiants veulent choisir eux-mêmes les enseignants, ce qui les conduit à entrer en lutte avec l'évêque, mais à recevoir l'appui des papes qui y voient une opportunité de poursuivre la centralisation de l'Église en plaçant les universités sous le contrôle direct de Rome. En 1231, le pape Grégoire IX

confirme l'indépendance de l'Université de Paris vis-à-vis de l'autorité épiscopale et son rattachement direct à Rome.

... et d'autres universités

D'autres universités s'imposent également : Bologne s'affranchit de l'autorité de la commune ; Oxford s'émancipe du pouvoir des bourgeois ; Montpellier se développe, sans heurts, autour des écoles de médecine...

XV. LES CROISADES (FIN XI^E – XIII^E S.)

1. Causes et contexte

Une conjoncture favorable

Les facteurs qui aident à comprendre les croisades sont nombreux et divers :

1. L'affaiblissement du monde musulman suite à l'invasion des Turcs qui s'emparent de Damas en 1076 et annexent toute la Palestine deux ans plus tard ;
2. Le développement des ports italiens, qui pourront sans cesse amener de nouveaux renforts, et des flottes italiennes, qui assureront le soutien nécessaire à l'implantation en Palestine ;
3. L'augmentation de la population dans tout l'Occident, qui conduit à une classe chevaleresque trop prolifique ;

Comme on le voit, la conjoncture est bonne. Mais pourquoi entamer pour autant la Croisade ?

Des raisons à rechercher dans le monde occidental

Ce n'est pas, en tout cas, en raison de la conquête de la Palestine par les Turcs qui aurait rendu plus difficile le pèlerinage à Jérusalem : malgré cette conquête, le nombre de pèlerins qui se rendent en Terre Sainte a plutôt tendance à augmenter !

Ce n'est donc pas en Orient qu'il faut chercher les causes de la Croisade, mais bien en Occident et plus particulièrement dans la politique pontificale : élu pape en 1088, Urbain II veut poursuivre le développement de la suprématie romaine et apporter une aide à Byzance contre l'Islam, comme il avait déjà lutté contre l'Islam dans la péninsule ibérique. Mais cette aide est loin d'être désintéressée, puisqu'elle lui permettra de revendiquer en Orient, comme en Espagne, la propriété des terres reprises aux infidèles !

2. La 1^{re} croisade

Le Concile de Clermont

Sans se douter que leur requête va provoquer le déferlement sur leur empire d'une horde incontrôlable et animée par un état d'esprit de guerre sainte, une ambassade byzantine, envoyée par Alexis Comnène (1048-1118), vient demander au Pape une aide limitée et strictement militaire pour aider l'Empereur à raffermir ses positions en Orient.

Lors du Concile de Clermont en 1095, Urbain II lance la croisade [**illus. n°47**] présentée non pas comme une croisade — le mot n'est pas employé aux XI^e et XII^e siècles —, mais comme un pèlerinage armé vers le sépulcre du Seigneur, voulu par Dieu et pourvu de privilèges. En effet, ceux qui iront à Jérusalem bénéficieront de la remise des pénitences — souvent lourdes et longues — qui avaient été imposées pour leurs péchés, ce qui était un moyen de rassurer les pécheurs sur leur salut et de manifester l'excellence de cette entreprise qui était bien une œuvre de salut puisqu'elle valait la remise de toutes pénitences.

Illus. n°47. — Cette miniature française de style gothique tardif extraite du *Livre des passages d'Outre-mer* (v. 1490) illustre l'appel à la guerre sainte du pape Urbain II, lors du synode de Clermont, pour libérer Jérusalem des infidèles. En réalité, la prédication eut lieu, en raison de l'afflux des foules, en plein air et en dehors de la ville, contrairement à ce que donne à voir cette miniature.

Urbain II présentait d'ailleurs la guerre contre les infidèles comme infiniment préférable aux guerres civiles :

« Que ceux qui étaient habitués auparavant à combattre méchamment, en guerre privée contre les fidèles, se battent contre les infidèles [...] ; que ceux qui jusqu'ici ont été brigands deviennent soldats ; que ceux qui ont autrefois combattu leurs frères et leurs parents se battent comme ils le doivent contre les barbares ; que ceux qui ont été autrefois mercenaires pour des gages sordides gagnent à présent les récompenses éternelles »

Ce « pèlerinage en armes », œuvre de la papauté, suscite l'enthousiasme, d'autant que la protection de l'Église s'étend aux familles et aux biens de ceux qui partent... mieux, de ceux qui *doivent* désormais partir, car celui qui a fait vœu de croisade, mais qui se révisé et ne part pas sera excommunié !

La papauté en lieu et place de l'empire défaillant

Signalons le caractère paradoxal de cet appel de la papauté à la croisade. En vertu de cette séparation des pouvoirs temporel et spirituel que la papauté avait eu si difficile à imposer, il revenait naturellement à l'empereur de défendre la chrétienté ou de l'étendre par les armes. Or voici qu'après

s'être affranchie de la tutelle impériale, c'est la papauté qui se met à assumer une des tâches de l'empire, de cet empire dont les souverains sont, à cette époque, particulièrement défaillants.

Jérusalem

Tout heureux de devenir de bons serviteurs de Dieu à l'égal des moines puisque pour obtenir cette reconnaissance il n'est plus nécessaire de se faire tondre et de mener une vie dure dans les ordres mais qu'il suffit d'aller venger l'affront des Turcs, les chevaliers, répartis en quatre armées [illus. n°48], marchent avec allégresse vers Constantinople, avant de prendre difficilement Jérusalem.

Illus. n°48. — Carte des 4 itinéraires empruntés par la première croisade.

A qui allaient appartenir les territoires libérés ? Au Pape, qui a lancé l'expédition, ou à l'empereur de Constantinople, qui s'était fait dépouiller de ces terres par les Turcs ? Si, dans un premier temps, la Ville Sainte est remise à Godefroid de Bouillon, c'est-à-dire à l'Église ; après sa mort, la Palestine devient un royaume laïc et indépendant dont son frère, Baudoin d'Edesse, porte le titre de roi de Jérusalem.

3. La 2^e croisade

Edesse étant retombée aux mains des Turcs en 1144, le roi de France, Louis VII, prend l'initiative de la deuxième croisade avant d'y associer, l'année suivante, le pape Eugène III — qui confie à saint Bernard le soin de la prêcher —, de sorte que l'intervention pontificale a pour effet de décupler la portée de l'initiative royale. Mais une série de dissensions internes parmi les croisés et les rivalités parmi les Francs pour la succession de Jérusalem permet à Saladin de s'emparer de cette dernière en 1187.

4. La 3^e croisade

Devant ce désastre qu'est la perte de Jérusalem, le pape Clément III pousse l'empereur Frédéric Barberousse à partir en croisade en 1189. Suite à sa mort accidentelle, le pape souhaite une coalition de toute la chevalerie occidentale, tant et si bien que les rois de France et d'Angleterre, Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, finissent par partir, malgré leurs rivalités. Échouant à prendre Jérusalem, Richard conclut une trêve avec Saladin en 1192 au terme de laquelle les chrétiens obtiennent le libre accès à Jérusalem pour leurs pèlerinages pour autant qu'ils n'inquiètent pas les Musulmans qui se rendent à La Mecque.

5. La 4^e croisade

Profitant des querelles dynastiques faisant suite à la mort de Saladin en 1193, le pape Innocent III lance une nouvelle croisade pour reprendre Jérusalem à l'islam, croisade à laquelle prennent part non plus des souverains, mais seulement de petits seigneurs. Malgré l'opposition d'Innocent III, les chevaliers dévient de leur objectif initial et s'emparent pour leur propre compte de Constantinople en 1204 et partagent l'Empire byzantin en divers royaumes. Les croisés ayant maltraité le clergé grec, cette prise de Constantinople creuse, à l'insu du Pape, un véritable fossé entre les Églises de Rome et de Constantinople, entre les Latins et les Grecs.

6. Les dernières croisades

Malgré le détournement de la 4^e croisade, une 5^e croisade (1217-1221) est lancée, mais échoue. Menée par Frédéric II de Hohenstaufen, la 6^e croisade (1228-1229) est davantage une entreprise diplomatique au terme de laquelle il reçoit notamment Jérusalem, sauf quelques lieux saints réservés aux Musulmans, avant que la ville ne soit reprise en 1244 par les Musulmans d'Égypte. Enfin, la 7^e (1248-1254) et 8^e (1270) croisades sont le fait du roi de France Louis IX, plus connu sous le nom de « saint Louis », qui redonne à la croisade son véritable esprit, celui de délivrer le tombeau du Christ. Elles n'aboutissent cependant qu'à des échecs.

XVI. DES COMBATS POUR LA FOI (XIII^E S.)

1. Introduction

Le siècle de la réforme grégorienne s'accompagne des premières manifestations d'une contamination : celle de l'hérésie. Celle-ci n'est pas le résultat d'un système théologique savamment élaboré, mais bien d'un esprit de révolte contre un clergé médiocre, qui a perdu le charisme des communautés primitives, et contre une centralisation pontificale dominante, qui a dépossédé les fidèles de leurs responsabilités. Dans un contexte de renouveau de la ferveur, les fidèles désirent retrouver et répandre eux-mêmes l'exemple de Jésus, modèle de pauvreté et de vie apostolique, qui leur paraît bien plus convaincant que ce que leur donnent à voir les moines et les clercs de leur temps.

2. Les Vaudois

Riche marchand lyonnais, Pierre Valdès se convertit vers 1173, vend ses biens après avoir décidé de mener une vie de pauvreté et de pénitence, et se met à prêcher. Profitant du troisième Concile du Latran, il se rend à Rome en 1179 pour faire approuver par le pape son genre de vie. Mais

l'accès des laïcs comme lui, sans culture particulière, à la prédication provoque l'inquiétude des clercs, d'autant plus que ceux-ci voient dans ce mouvement une menace pour ce qu'ils considèrent être leur monopole. Le Pape autorise toutefois Pierre Valdès et ses compagnons à prêcher pour autant qu'ils obtiennent l'accord du curé du lieu. Ne réussissant pas à contrôler le mouvement, l'archevêque de Lyon [illus. n°49] retire aux Vaudois cette autorisation et les excommunie en 1182 avant que le Pape ne ratifie sa décision deux ans plus tard. Désormais coupé de l'Église, Valdès en vient lui-même à excommunier, vers 1200, des mouvements dissidents qui lui échappent.

Illus. n°49. — L'Europe des hérétiques.

Manifestant les aspirations des fidèles à pouvoir mener une vie chrétienne authentique en dehors de l'état religieux, les Vaudois étaient numériquement peu nombreux et désireux de rester fidèles aux enseignements essentiels de l'Église. Nombreux et franchement hérétiques en revanche seront les Cathares.

3. Les Cathares

A. La doctrine

Dans la lignée du manichéisme...

Tributaires de l'ancien dualisme manichéen, les Cathares tentent de solutionner le problème du mal par la lutte éternelle de deux principes : l'un, bon ; l'autre, mauvais. Le dieu bon avait créé l'homme comme esprit, mais le dieu mauvais l'avait enfermé dans la matière, de sorte que l'homme actuel, et plus généralement la création de notre monde, était l'œuvre de la puissance maléfique. Aussi fallait-il mépriser le corps et se détacher de la matière, ces héritages du dieu mauvais.

... et du docétisme...

Interprétant l'Évangile en fonction de ce dualisme, il était évident pour eux que Jésus-Christ, relevant du dieu bon, ne pouvait s'être incarné réellement, car sinon il serait tombé, comme nous, sous la coupe du dieu mauvais. Aussi son corps, ses souffrances, sa mort et sa résurrection n'étaient qu'apparence ! Il était venu non pas nous sauver par la Rédemption, mais nous enseigner que le salut consistait à libérer l'esprit du corps par une vie d'ascétisme très poussé.

... avec un souci de rénovation évangélique...

Le catharisme du XII^e siècle apparaît donc comme un syncrétisme d'hérésies anciennes, en l'occurrence le dualisme et le docétisme, mais il s'insère aussi, comme le mouvement Vaudois, dans le courant de retour à l'Évangile qui traverse la Chrétienté aux XII^e et XIII^e siècles. En effet,

voyant dans la religion de Rome une sorte de contrefaçon du christianisme, les Parfaits se présentent comme les vrais successeurs des apôtres. Vivant en communauté, menant une vie austère, ayant horreur de la viande, pratiquant une continence rigoureuse, les Parfaits se distinguent des Croyants qui les vénèrent et tentent de les imiter.

... au sein d'une Église organisée

Le catharisme constitue une hérésie d'autant plus dangereuse qu'il s'organise et se structure en véritable Église : le territoire est réparti en provinces à la tête desquelles les Parfaits élisent un évêque.

B. La répression

Perplexité des clercs et violences populaires

S'étant rapidement répandus en Italie, en Allemagne et en France — en particulier dans les villes du Midi (*) grâce à la tolérance des autorités — [illus. n°49], les Cathares sont jetés, çà et là, sur le bûcher par les foules populaires, alors que le clergé, ne sachant trop que faire, n'accepte pour eux qu'un seul châtiment, à savoir l'excommunication.

(*) La concentration de Cathares dans la ville d'Albi était tellement forte et leur hérésie avait tellement pénétré les mentalités de ce pays que le nom d'Albigeois est, aujourd'hui encore, synonyme d'hérétique.

L'organisation de la répression

L'extension de l'hérésie et la violence des réactions populaires contraignent la papauté à agir :

1. en 1148, le pape interdit de leur donner asile, de les héberger, de les tolérer chez soi ;
2. en 1157, le Concile de Reims demande aux populations de dénoncer les hérétiques ;
3. en 1179, le troisième Concile du Latran admet pour la première fois le principe d'une guerre sainte contre l'hérésie, avec concession d'indulgence comme pour les croisés.

Toutes ces mesures ne parvenant pas à empêcher la progression des Cathares en Languedoc, le pape Innocent III organise, en 1209, une croisade contre les Albigeois au cours de laquelle, par exemple, les croisés prennent la ville de Béziers en se livrant à un affreux massacre (*) tandis que Carcassonne capitule.

(*) L'expression « Dieu y reconnaîtra bien les siens » qui nous autorise à ne pas nous embarrasser de nuances superflues et à laisser à Dieu le soin de se charger des distinctions qui s'imposent renvoie à cette prise de Béziers. Dans son *Dialogue des miracles* (v. 1220), Césaire de Heisterbach rapporte en effet :

« Alors que les hérétiques étaient providentiellement terrifiés et perdaient pied, les croisés (...) prirent la ville. Apprenant (...) que les catholiques étaient mêlés aux hérétiques, ils dirent à l'abbé : "Que devons-nous faire, Seigneur ? Nous ne pouvons distinguer les bons des mauvais". L'on rapporte que l'abbé, craignant (...) que ceux qui restaient ne fissent semblant d'être catholiques par peur de la mort et ne revinssent après leur départ à leur perfidie, répondit : "Massacrez-les, car le Seigneur connaît les siens". C'est ainsi qu'il y eut d'innombrables tués dans cette ville. »

L'Inquisition

Si dans un premier temps, à partir de 1229, il revient aux évêques de rechercher les hérétiques qui restent toujours nombreux, dans un second temps, en 1232, le pape Grégoire IX prend le relais en plaçant cette recherche sous sa propre responsabilité. Par une nouvelle manifestation de la centralisation de l'Église, il crée un tribunal d'exception pour la « recherche de la perversion hérétique », à savoir l'Inquisition, qu'il confie aux Dominicains [illus. n°50] avant de leur adjoindre, en 1237, les Franciscains afin de tempérer la rigueur des premiers par la mansuétude des seconds.

Illus. n°50. — Saint Dominique et les Cathares jettent au feu leurs livres respectifs. Alors que les livres des Cathares brûlent, par 3 fois les livres de Saint Dominique s'échappent miraculeusement des flammes. Voilà qui démontre bien la supériorité de la doctrine qu'ils contiennent : le feu ne veut pas la détruire !

En vertu de la charge qui lui est conférée, l'inquisiteur, qui dispose d'une police secrète composée d'hérétiques convertis ou de délateurs intéressés par la prime, possède l'initiative de l'enquête : il est autorisé à entamer une enquête suite à une dénonciation — même anonyme ou émanant de gens peu fiables —, suite à la rumeur publique, voire sur base de ses propres soupçons. Quant à l'accusé, qui ne peut faire appel et ne dispose pas d'avocat, il lui revient d'apporter la preuve de son innocence.

Les suspects d'hérésie et les Croyants repentis sont condamnés à des peines longues et pénibles, mais temporaires : porter une croix jaune sur leurs habits, être frappés de verges par le curé, accomplir un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle ou à Jérusalem, être enfermés pour plusieurs années... C'est la peine de mort qui attend les Parfaits irréductibles, éventuellement sous la forme de la condamnation au bûcher qui reste toutefois exceptionnelle (moins de 1% de l'ensemble des peines infligées pour le XIII^e siècle). Conformément à une caractéristique très significative de la mentalité médiévale, même la mort ne suspendait pas la procédure inquisitoriale : les hérétiques découverts après leur mort devaient être déterrés et brûlés.

Illus. n°51. — Le saint tribunal, placé symboliquement sous l'autorité de Dominique, en séance de jugement. Après l'audition de l'accusé, les mem-

bres du tribunal (dont l'un, au premier rang, semble prier ou dormir) rendent leur sentence. Au premier plan du tableau, sur la droite, deux hérétiques sont conduits vers le bûcher, tandis que deux condamnés sont déjà sur le bûcher.

On pourrait s'étonner à juste titre d'une telle sévérité générale. Pour la comprendre, il faut se rappeler que le système politico-religieux de la société médiévale est basé, comme nous avons pu le constater plusieurs fois, sur l'unité de croyance. Il en résulte que toute tentative de corruption de la foi constitue une menace grave de désagrégation de la société dans son ensemble : l'ordre social reposant sur la foi chrétienne, l'hérétique est un hors-la-loi !

La fin des Cathares

Refuge des Parfaits et véritable capitale du catharisme, la forteresse de Montségur [illus. n°52], après avoir été assiégée, se rend en 1244. Une dizaine d'années plus tard, en 1255, Quéribus [illus. n°53], un des derniers bastions cathares, tombe à son tour. En 1321, le dernier Parfait qui monte sur le bûcher n'est plus qu'un rêveur indépendant !

Illus. n°52-53. — Les forteresses de Montségur et de Quéribus, construites toutes les deux en hauteur sur un éperon rocheux.

Conclusion

Reprenons, en guise de conclusion, une série de thèmes qui traversent l'histoire du christianisme.

I. RAPPORTS AVEC LES JUIFS

Assez naturellement, les premiers Chrétiens se recrutent parmi les Juifs, autochtones (de culture hébraïque) ou de la diaspora (de culture hellénistique), qui sont invités à reconnaître en Jésus celui qu'attendaient les Prophètes. Si dans un premier temps, les Apôtres et les Juifs reconnaissant le Christ continuent à respecter les prescriptions du Judaïsme, le fossé va progressivement se creuser entre Juifs et Chrétiens :

1. Suite à la remise en question des traditions juives, les Juifs hellénistes sont persécutés par les Pharisiens et forcés de quitter Jérusalem, avant que les Apôtres soient contraints de faire de même ;
2. Constatant que les « craignant Dieu », pour lesquels les rites juifs constituent un obstacle insurmontable, sont plus réceptifs que les Juifs de la diaspora, les Apôtres ne leurs demandent pas, ni aux convertis païens, de respecter les prescriptions de la Loi juive. Cette « facilité » qui leur est accordée énerve bon nombre de Juifs.
3. Ce qui est accordé aux convertis païens peut-il l'être aussi aux convertis du Judaïsme ? Peuvent-ils s'affranchir de leurs anciennes prescriptions alimentaires pour se retrouver, sur un pied d'égalité, avec leurs frères chrétiens d'origine païenne ? Non, répondent ceux qui pensent que l'Ancienne alliance reste le chemin privilégié pour accéder à la Nouvelle alliance ; oui, affirment ceux qui estiment que la Loi a été une étape désormais révolue et qu'il ne faut pas limiter l'expansion du christianisme par l'imposition de la Loi à tous. En 49, le Concile de Jérusalem donne raison à ces derniers.

II. LA RELIGION ET LE POUVOIR

Tant que l'autorité romaine considère les Chrétiens comme un groupe particulier au sein des Juifs, tout va bien pour eux : ils sont dispensés de l'obligation de rendre le culte à la Ville de Rome et à l'Empereur qui, par-delà la diversité des croyances, assure une cohésion religieuse, mais aussi politique à l'Empire.

Un monothéisme reconnu et perçu comme problématique

Ne confondant plus Juifs et Chrétiens, l'empereur Néron (54-68) s'inquiète de leur monothéisme intransigeant qui, par leur refus de sacrifier à Rome, constitue une menace pour l'unité de l'Empire. Il les rend responsables du grand incendie de Rome de 64.

Les épreuves de l'Empire

Cette répression politique, qui varie en intensité et qui contraint le christianisme à devenir une religion invisible et donc d'autant plus suspecte, s'accroît sous Marc-Aurèle (161-180) et Commode (180-192) en lien avec les épreuves traversées par l'Empire : les premières invasions germaniques et la peste de 167. Les Chrétiens sont devenus les boucs émissaires des malheurs de l'Empire.

L'attitude intransigente d'un Tertullien (c. 160 – c. 200) ou d'un Origène (c. 185 - c. 253), qui s'oppose au service militaire et qui conseille le détachement à l'égard des affaires de la cité au moment même où l'Empire romain est menacé par les Barbares, augmente encore l'inquiétude du pouvoir romain. Aussi les persécutions reprennent sous la dynastie des Sévères (193-235), malgré le syncrétisme religieux de ceux-ci, dès lors que les Chrétiens sont, politiquement, assimilés à des ennemis de l'intérieur.

Obligeant tous les citoyens à sacrifier en l'honneur de Rome dans le but de renforcer la cohésion, l'édit de Dèce, en 250, place les Chrétiens devant un choix difficile : souffrir le martyre, acheter un certificat de complaisance, se convertir à Rome... ?

La tétrarchie de Dioclétien

Après une quarantaine d'années de tolérance (259-300) durant lesquelles le christianisme a pu s'étendre jusqu'aux limites de l'Empire, c'est l'enracinement de la tétrarchie de Dioclétien sur un fondement religieux qui donne lieu à une persécution aussi soudaine que brutale, mais désormais impopulaire, tant et si bien que l'Empereur doit se résoudre à reconnaître l'échec et de sa tétrarchie et de ses persécutions.

La conversion de Constantin

Témoignant d'une vive sympathie pour les Chrétiens, Constantin prend, en 313, des mesures qui vont au-delà d'une simple politique de tolérance religieuse et, après avoir écrasé en 324 Licinius, resté païen, restaure l'unité de l'Empire à son profit. Il finit par se faire lui-même baptiser en 337. Déterminée par le désir d'unifier l'Empire encore et toujours sur une base religieuse, mais chrétienne cette fois, et de légitimer sa centralisation du pouvoir par le monothéisme chrétien, sa conversion progressive au christianisme s'accompagne de sa part d'un interventionnisme dans

les questions dogmatiques et disciplinaires comme s'il faisait partie de la hiérarchie de l'Église. En témoigne sa convocation, en 325, du premier Concile de Nicée pour mettre fin à l'hérésie arienne susceptible, par les dissensions qu'elle introduit, de nuire au fondement religieux de son empire.

Une lutte de pouvoir entre Rome et Constantinople

Contrairement à la fausse *Donation de Constantin* qui pouvait laisser croire que les rapports entre Occident et Orient étaient de bonne entente et résultaient d'une répartition à l'amiable entre l'empereur Constantin et le pape Sylvestre, force est de constater qu'il n'en fut rien.

Fondée par Constantin qui en fait le siège de son Empire, la nouvelle ville de Constantinople, arguant qu'elle est chrétienne depuis sa fondation et profitant de l'effondrement de l'Empire d'Occident, se met bientôt à rivaliser, en tant que « nouvelle Rome », avec l'ancienne :

1. le Concile de Constantinople, en 381, reconnaît la primauté d'honneur de l'évêque de Constantinople juste après celui de Rome ;
2. le Concile de Chalcédoine, en 451, accorde à Constantinople des privilèges égaux à ceux de Rome, ce qui provoque une protestation papale ;
3. tirant parti de la disparition de l'Empire romain d'Occident en 476 et prétextant que l'Église ne peut subsister sans l'appui d'un Empire, le patriarche de Constantinople tente d'obtenir de Rome, en vain, la reconnaissance de sa prééminence de fait.

La rupture entre Rome et Constantinople

Suite à l'attitude laxiste dont faisait preuve Constantinople à l'égard du monophysisme, le Pape excommunique son patriarche en 484, créant ainsi un schisme qui perdurera jusqu'en 518.

Justinien

Rêvant de reconstituer l'empire romain d'antan par la reconquête de l'Occident, mais conscient que la force de son empire réside dans ses provinces orientales, l'empereur Justinien (527-565) ménage les monophysites, malgré les protestations d'un Pape qui se révèle donc affaibli, avant de finalement les persécuter.

Les rois mérovingiens

Étant devenu, suite à son baptême en 498, le seul souverain catholique de Gaule, Clovis bénéficie de l'appui inconditionnel de l'Église. Mais l'interventionnisme dont font preuve les rois mérovingiens dans la nomination des évêques se fait de plus en plus manifeste et discutable.

Alors que les rois mérovingiens sont réduits à n'être que des « rois faibléants », la Papauté soutient Charles Martel, qui réussit à barrer la route à l'Islam (732), et légitime, en 754, la prise de pouvoir de Pépin le Bref, qui ouvre la dynastie des Carolingiens, en récompense de son aide contre les Lombards dont les territoires, offerts par ce dernier au Pape, inaugurent les États pontificaux. Comme en témoignent ces événements, les Papes, devenus désormais des chefs d'Etat, s'écartent toujours davantage de l'Orient pour dépendre de plus en plus des Francs.

Charlemagne

Couronné par le Pape, en 800, empereur de l'Empire romain désormais restauré, Charlemagne s'attache non seulement à convertir les païens, mais impose également aux chrétiens la liturgie romaine, en lieu et place de la liturgie gallicane, afin de favoriser l'unification de son Empire par l'unification de sa liturgie, tout comme il unifie le monachisme en imposant la règle de saint Benoît à tout l'Occident chrétien.

L'Église et la féodalité

Avec la désagrégation de l'Empire carolingien et l'instauration du régime féodal qui en résulte, l'ingérence dans les affaires de l'Église dont avaient fait preuve les Mérovingiens et qui s'était amplifiée sous les Carolingiens est maintenant reprise par les comtes et grands seigneurs territoriaux. Les biens fonciers des évêchés et des abbayes sont assimilés à des fiefs et les évêques et les abbés à des vassaux. Au milieu du déclin généralisé qui en résulte (ventes d'évêchés, de paroisses ou de sacrements, concubinage ou mariage des prêtres, dépravation des moines...), l'abbaye de Cluny, fondée en 909, se démarque par le privilège de l'exemption qui, en la soustrayant du pouvoir des laïcs aussi bien que de l'autorité des évêques pour la faire dépendre de Rome seule, l'extrait du marasme ambiant. Devenue l'abbaye-mère d'un ordre monastique prospère, Cluny devient elle-même une puissante organisation très centralisée dont la prospérité s'avère problématique. Aussi l'abbaye de Cîteaux, fondée en 1098, s'attachera à retrancher tout ce que Cluny avait ajouté et veillera à ne pas reproduire les mêmes erreurs (une trop grande centralisation et un pouvoir excessif accordé à l'abbé de la maison-mère), tout en se tenant à distance de toutes les facilités du système féodal (ni rentes, ni dîmes, ni cerfs, ni moulins ou fours banaux...).

La réforme grégorienne

Pour arracher les clercs à l'emprise de la féodalité, en l'occurrence à l'investiture laïque jugée responsable de la simonie (l'achat ou la vente d'une charge spirituelle) et du nicolaïsme (l'incontinence), les Papes de la 2^e moitié du XI^e s. doivent aussi et d'abord assurer l'indépendance du Saint-Siège lui-même à l'égard de la noblesse romaine et de la tutelle germa-

nique. Nicolas II réunit un Concile au Latran, en 1059, qui définit la procédure de l'élection pontificale, en réduisant l'accord de l'Empereur à une simple marque de déférence, et qui interdit l'investiture laïque. Affligé par les réticences qui se manifestent, Grégoire VII durcit la position de ses prédécesseurs en interdisant l'investiture laïque, quand bien même serait-elle le fait d'un souverain sacré, en publiant, en 1075, les *Dictatus papae*, soit la première affirmation catégorique de la primauté du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel. Allant à l'encontre des intérêts de l'empereur germanique (qui pourrait dorénavant être déposé par un pape et qui tirait surtout sa puissance de la richesse de l'Église allemande), ces *Dictatus papae* provoquent la « querelle des investitures ». Au terme de péripéties rocambolesques (la déposition du Pape, l'excommunication de l'Empereur, les excuses de l'Empereur, sa seconde excommunication, la fuite forcée du Pape...), un compromis est entériné en 1122 par le Concordat de Worms : une investiture spirituelle par l'archevêque et une investiture temporelle par le monarque. La réforme grégorienne a donc réussi à renforcer la centralisation romaine et à tirer l'Église hors de la domination de l'Empire et de la société féodale.

Les Croisades

Répondant à une ambassade byzantine lui demandant une aide limitée et strictement militaire, le pape Urbain II lance, lors du Concile de Clermont en 1095, la croisade, voyant dans cette demande l'opportunité d'accroître la suprématie romaine et de combattre l'Islam. Par cet appel à la guerre sainte, le Pape assume lui-même une des tâches de l'Empereur.

III. HÉRÉSIES ET QUESTIONS THÉOLOGIQUES

Le docétisme

Ne pouvant concevoir le scandale de la mort du Christ sur la Croix, les docètes nient la réalité de sa nature humaine au profit de sa seule nature divine : n'ayant pris qu'une apparence humaine, le Christ n'a pu ni souffrir, ni mourir, ni ressusciter. Ignace d'Antioche († v. 117) s'oppose à cette doctrine qui prive les martyrs de l'espoir de ressusciter avec le Christ après être morts comme Lui.

La gnose

Suite à son dualisme entre un Dieu bon, mais caché, et un Dieu malchanceux Créateur du monde et de la matière qui est mauvaise, la gnose rejoint le docétisme en ramenant l'Incarnation à l'adoption d'une simple apparence humaine, sans quoi le Christ aurait été placé sous l'emprise néfaste du corps et de la matière. Contre cette hérésie qui mutilé l'homme en méprisant son corps et qui nie le mystère de l'Incarnation, saint Irénée de

Lyon (c. 130 – c. 208) réaffirme la bonté de la Création et de l'Homme, qui ressuscitera corps et âme.

L'arianisme

Portant sur les relations existantes entre le Père et le Fils, l'hérésie d'Arius professe une génération du Verbe à partir du Père, sans quoi il y aurait deux inengendrés en contradiction avec l'unicité de Dieu, mais une génération purement adoptive, sinon le Père perdrait quelque chose de son essence en opposition avec sa nécessaire perfection. Face à cette doctrine, le Credo de Nicée définit dogmatiquement que le Verbe n'a pas été créé, mais coexiste avec le Père depuis le commencement des temps.

Le monophysisme

Si la distinction exacerbée des deux natures du Christ peut conduire, avec le docétisme, à abandonner l'une au profit de l'autre, leur union excessive peut conduire au même résultat. Telle est l'hérésie du moine Eutychès qui, à force d'unir sa nature humaine et sa nature divine, finissait par n'admettre plus qu'une seule nature, à savoir sa nature divine. Contre un tel monophysisme, le Concile de Chalcédoine (451) affirme que l'union, en une seule et même personne, de deux natures ne saurait justifier la suppression de cette différence de nature.

L'idolâtrie et l'iconoclasme

Entre l'idolâtrie (la vénération des images) et l'iconoclasme (leur destruction), il fallut trouver un juste équilibre.

De crainte de verser à nouveau dans l'idolâtrie dont ont fait preuve les païens, les chrétiens des deux premiers siècles se méfient des représentations de Dieu. Du III^e au V^e s., leur attitude est ambivalente : d'un côté, les images peuvent avoir un intérêt pour l'enseignement catéchétique et peuvent exercer une stimulation spirituelle, mais de l'autre elles constituent une représentation corruptible de Celui qui, par nature, est l'Incorruptible par excellence.

Alors que l'usage des images s'est accru aux VI^e et VII^e s., que leur rôle s'est diversifié et que le Concile « In Trullo » (691-692) a pris parti en faveur des images, l'empereur Léon III publie un édit iconoclaste (730), malgré la désapprobation du Patriarche de Constantinople et du Pape. Ce dernier condamne les iconoclastes lors du Concile de 731 auquel répond le Concile de Hiéra (754), convoqué par le successeur de Léon III, qui, lui, justifie l'iconoclasme en arguant qu'une image du Christ ne donne à voir que sa partie corporelle, au mépris de l'unité de son humanité et de sa divinité, et que prétendre qu'une telle image respecte l'unité de ses deux natures, c'est également blasphémer en enfermant sa divinité dans des limites matérielles.

La destruction des images et la persécution de leurs plus acharnés défenseurs, à savoir les moines byzantins, est interrompue par le deuxième Concile de Nicée (787), convoqué par l'épouse du nouvel empereur, qui précise que l'image n'est pas le modèle mais se contente de renvoyer au modèle et que les représentations du Christ sous une forme réellement humaine présentent l'intérêt de lutter contre le docétisme. Finalement, le culte des images est restauré par l'impératrice Théodora en 843, ce qui clôture la question pour plusieurs siècles.

Les Cathares

Le catharisme est un syncrétisme d'hérésies anciennes : dans la lignée du dualisme manichéen, ils rendent compte de l'existence du mal en attribuant l'esprit humain à un Dieu bon et son corps à un Dieu mauvais, ce qui les conduit à mépriser le corps et à se détacher de la matière. Dans la lignée du docétisme cette fois, ils tirent comme conséquence de ce dualisme que Jésus-Christ ne peut s'être incarné réellement dans un corps, sans quoi il serait tombé, comme nous, sous la coupe du Dieu mauvais. Aussi n'a-t-il pris qu'une apparence humaine, non pour nous sauver par son Sacrifice, mais pour nous inviter à libérer notre esprit de l'emprise du corps.

L'Inquisition

Face à la montée des hérésies au XIII^e s., le Pape reprend aux évêques la lutte contre les hérétiques et crée, en 1231, l'Inquisition confiée aux Dominicains, pour leur rigueur, et aux Franciscains, pour leur mansuétude. L'instauration de cette institution et la rigueur manifestée à l'égard des hérésies doivent se comprendre dans le cadre d'une société basée sur l'unité de croyance, de sorte que la corruption de la foi y est assimilée à une cause de désagrégation de la société tout entière.

IV. L'IDÉAL DU « BON » CHRÉTIEN

Le martyr

Pour les partisans d'une posture rigoriste — un Tertullien ou un Origène —, la vie du « bon » chrétien est ascétique et trouve son couronnement dans le martyr ou, faute de mieux, dans toute une série de privations. Pour eux, certains péchés, comme l'apostat, ne peuvent être pardonnés. Ceux-là poursuivent l'idéal d'une Église parfaite composée uniquement de saints. D'autres font preuve de plus de tolérance et de compréhension : Rome leur donnera raison.

Le moine

Avec la conversion de Constantin et l'installation des chrétiens dans le siècle, une autre voie d'accès à la perfection se substitue à celle du martyr : la vie monastique hors du monde, incarnée par saint Antoine le Grand (251-356), qu'elle soit contemplative (les anachorètes) ou active (les cénobites). Parce qu'ils perpétuent le mode de vie des premiers chrétiens et se coupent radicalement du monde, les moines détiennent désormais le monopole de la perfection évangélique : tous les autres chrétiens leur sont inférieurs. Pénétrés eux-mêmes de cet idéal monastique, les évêques rêvent d'une société composée exclusivement de moines et de clercs et ne parviennent pas à proposer à leurs fidèles un idéal de perfection adapté à l'état qui est le leur. Les laïcs ne sont pas loin d'être considérés comme des mineurs irresponsables.

Avec les « siècles noirs » qui succèdent à la dissolution de l'Empire carolingien, l'image du moine n'est pas épargnée. Il en résultera, à Cluny d'abord, à Cîteaux ensuite, un désir incessant de revenir à la pureté de la règle de saint Benoît.

Le croisé

À l'époque des croisades (1095-1270), pour être bon chrétien, il n'est plus nécessaire de se faire moine : on peut tout aussi bien se faire croisé !

Les Vaudois et les Cathares ?

Étant donné la médiocrité des moines et des clercs de leur temps qui n'ont plus grand-chose à voir avec les communautés primitives et vu la centralisation pontificale qui les a dépossédés de leurs responsabilités, un certain nombre de fidèles souhaitent retrouver par eux-mêmes le modèle de pauvreté et de vie apostolique incarné par le Christ. Telle est l'ambition des Vaudois et des Cathares qui, bien que laïcs et sans culture particulière, pensent pouvoir incarner l'idéal du bon chrétien bien mieux que ceux qui en détiennent soi-disant le monopole grâce à leur état religieux. Si les Vaudois, demeurés peu nombreux, resteront fidèles aux enseignements essentiels de l'Église, les Cathares, eux, verseront dans un syncrétisme d'hérésies anciennes, en l'occurrence le dualisme et le docétisme.

V. LE CÉLIBAT DES PRÊTRES

D'un choix personnel à une union désormais uniquement spirituelle

Lors du premier concile de Nicée (325), la décision de renoncer ou non à leurs relations conjugales est laissée à la discrétion des évêques, des prêtres et des diacres mariés. Mais avec la montée en puissance de l'idéal monastique, aux IV^e et V^e s., l'obligation de continence se fait plus forte et

contraint ceux qui sont mariés à faire de leur union une union toute spirituelle.

Un clergé de célibataires

La nécessité de disposer d'un clergé instruit ayant conduit Charlemagne à favoriser l'éducation des futurs clercs dès leur plus jeune âge, ceux-ci sont de plus en plus nombreux à être ordonnés sans avoir jamais eu l'occasion de se marier. Un clergé de célibataires vient donc progressivement solutionner le problème de la continence imposée aux clercs déjà mariés.

Concubinage et mariage des prêtres

Durant les « siècles noirs » (IX^e et XI^e s.) qui succèdent à la décomposition de l'Empire carolingien, le concubinage et le mariage des prêtres est à ce point répandu qu'il est provisoirement illusoire de vouloir y remédier. Dans la 2^e moitié du XI^e s., les Papes, et en particulier Grégoire VII, dans le cadre d'une volonté générale d'arracher les clercs à l'emprise de la féodalité et de ses dérives (l'investiture laïque, la simonie, le nicolaïsme), condamnent les prêtres incontinents, ce qui n'est pas sans susciter une vive opposition.

Chronologie

Année	Histoire générale	Histoire de l'Église
49		<i>Concile de Jérusalem</i> : la Loi juive ne doit pas être imposée aux païens convertis
64	Incendie de Rome sous Néron	
v. 70-90		Rédaction des quatre Évangiles
202		Septime-Sévère interdit les baptêmes
250		Édit de Dèce obligeant tous les habitants à sacrifier en l'honneur des dieux
303-304		Persécution imposée par Dioclétien
312	Bataille de Constantin contre Maxence	
313		Constantin accorde de nombreux avantages aux chrétiens
324	Constantin écrase Licinus	
325		<i>1^{er} Concile de Nicée</i> : condamnation d'Arius
337	Mort de Constantin qui reçoit le baptême	
381		<i>1^{er} Concile de Constantinople</i> : primauté de l'évêque de Constantinople après l'évêque de Rome
386		Conversion d'Augustin
391		Interdiction du paganisme. Christianisme religion d'état
395	Division entre empire romain d'Occident et d'Orient	
410	Prise de Rome	
v. 435		Crucifixion en bois sculpté de Sainte-Sabine
451		<i>Concile de Chalcédoine</i> : affirmation de privilèges égaux entre Rome et Constantinople ; condamnation du monophysisme
476	Fin de l'Empire romain d'Occident	
481	Clovis roi des Francs	
484		Excommunication papale du patriarche de Constantinople
498	Baptême de Clovis	
v. 530/60		Règle de saint Benoît
537	Justinien dédie Sainte-Sophie	

Année	Histoire générale	Histoire de l'Église
553		2 ^e Concile de Constantinople : enlèvement du Pape et tentative en faveur des monophysites
590		Début du pontificat de Grégoire le Grand
687	Rois mérovingiens « fainéants »	
691-692		Concile « in Trullo » : favorable aux images
723	Charles Martel considéré comme le véritable maître des Gaules	
v. 724		Hostilité de l'empereur Léon III aux images
731		Le Pape Grégoire III condamne les iconoclastes
751	Pépin le Bref renverse le dernier roi mérovingien et se fait proclamer roi	
754	Nouveau sacre de Pépin le Bref et onction de ses fils	Concile de Hiéria : condamnation des images comme blasphématoires
756		Naissance des États pontificaux
787		2 ^e Concile de Nicée : annulation du Concile de Hiéria et restauration des images
800	Couronnement de Charlemagne	
843	Traité de Verdun	Fin de la querelle des images
909		Fondation de Cluny
931		Cluny peut étendre à d'autres monastères le privilège de l'exemption
989		Instauration de la « paix de Dieu »
1027		Première proclamation de la « trêve de Dieu »
1059		Fixation de la procédure à suivre pour l'élection pontificale
1073		Début du pontificat de Grégoire VII
1075		Publication des <i>Dictatus papae</i>
1076		Début de la querelle des investitures
1095	Appel pontifical, lors du Concile de Clermont, en faveur de la croisade	
1098		Fondation de Cîteaux
1122		Concordat de Worms
1144	Consécration de l'abbaye royale de Saint-Denis	
1179		Concile du Latran admet la croisade contre les hérétiques

Année	Histoire générale	Histoire de l'Église
1184		Excommunication confirmée des Vaudois
1231	Proclamation pontificale de l'indépendance de l'Université de Paris	
1232		Création de l'Inquisition
1244		Chute de Montségur
1255		Chute de Quéribus
1270	Huitième et dernière croisade	

Questions d'examen

- [1] *Retracez l'évolution de ce qu'est « être un bon chrétien ».*
- [2] *Exposez les différentes hérésies que nous avons rencontrées.*
- [3] *Retracez les rapports entre la religion et le pouvoir.*
- [4] *Retracez l'évolution de la question du célibat des prêtres.*
- [5] *Commentez l'image suivante.*
- [6] *Expliquez brièvement les mots suivants.*

Bibliographie

- [1] *Histoire de la papauté : 2000 ans de mission et de tribulations* / sous la direction de Yves-Marie HILAIRE ; préface du cardinal POUPARD. – Paris : Seuil, 2003. – 572 p. – (Points. Histoire ; 333).
- [2] *Histoire des religions en Europe : judaïsme, christianisme et Islam*. – Paris : Hachette éducation, 1999. – 320 p.
- [3] *Histoire générale du christianisme* / publié sous la direction de Jean-Robert ARMOGATHE. – Vol. 1 : *Des origines au XV^e siècle* / dirigé par Pascal MONTAUBIN et Michel-Yves PERRIN. – Paris : Presses universitaires de France, 2010. – XII, 1533 p. – (Quadrige : Dicos poche).
La synthèse de référence.
- [4] *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident* / sous la direction de Juan Maria LABOA. – [s. l.] : Lethielleux, 2002. – 272 p.
- [5] *Mémoire du christianisme* / traduit de l'allemand par Jean-Pierre BAGOT. – Paris : Larousse, 1999. – 464 p.
- [6] BEDOUELLE (Guy), *L'histoire de l'Église : images et défis*. – Rodez : Éditions du Rouergue, 2004. – 277 p.
- [7] CHRISTOPHE (Paul), *2000 ans d'histoire de l'Église* / nouvelle édition revue, mise à jour et augmentée. – [Paris] : Droguet & Ardant, 2000. – 1210 p.
- [8] DUQUESNE (Jacques) — LEBRETTE (François), *L'histoire de l'Église à travers 100 chefs-d'œuvre de la peinture*. – Paris : Presses de la Renaissance, 2005. – 222 p. – (Art et connaissance).
Choix des peintures peu intéressant ; commentaires superficiels... à éviter !
- [9] FILORAMO (Giovanni), *Le Christianisme : fondements, pratiques, confessions* / traduit de l'italien par Todaro TRADITO. – Paris : Éditions Hazan, 2008. – 335 p. – (Guide des arts).
- [10] GIORGI (Rosa), *Symboles et cultes de l'Église* / traduit de l'italien par Chantal MOIROUD. – Paris : Éditions Hazan, 2005. – 383 p. – (Guide des arts : repères iconographiques).
- [11] LABOA (Juan Maria), *Atlas historique de l'Église à travers les conciles* / traduction francophone de Paul KESSLER. – Paris : Éditions Desclée de Brouwer, 2008. – 238 p.
- [12] OURY (Guy-Marie), *Histoire de l'Église*. – Sablé-sur-Sarthe : Éditions de Solemes, 1978. – 300 p.
- [13] PIERRARD (Pierre), *Histoire de l'Église catholique*. – 3^e édition revue et augmentée. – Paris : Desclée, 1991. – 352 p.

Sources des illustrations ¹

- [1] *Construire l'histoire. – Tome 2 : L'affirmation de l'Occident (XI^e - XVIII^e siècle) /* directeurs de collection : Jean-Louis JADOULLE et Jean GEORGES. – Namur : Éditions Didier Hatier, 2006. – 336 p.
- [2] *Le Moyen Âge en lumière : manuscrits enluminés des bibliothèques de France /* sous la direction de Jacques DALARUN. – [Paris] : Librairie Arthème Fayard, 2002. – 397 p.
- [3] BAUDRY (Gérard-Henry), *Les symboles du christianisme ancien (I^{er} - VII^e siècle).* – [Paris] : Éditions du Cerf, 2009. – 238 p.
- [4] DURAND (Jannic), *L'art byzantin.* – Paris : Éditions Pierre Terrail, 2001. – 208 p.
- [5] ICHER (François), *La société médiévale : codes, rituels et symboles.* – Paris : Éditions de La Martinière, 2000. – 191 p.

1. Non reprises dans la bibliographie.

Table des matières

1^{re} partie

De l'Église embryonnaire au Concile de Nicée (40-325)

I. LA NAISSANCE DE L'ÉGLISE.....	1
1. Une bonne nouvelle.....	1
2. Une poignée d'hommes.....	1
3. La communauté de Jérusalem.....	2
4. L'incident d'Antioche et le Concile de Jérusalem.....	2
5. Les messagers de la Bonne nouvelle.....	3
II. LA CROISSANCE ET LES ÉPREUVES (60-190).....	4
1. L'enracinement à Rome.....	4
2. Les quatre Évangiles.....	4
3. Les persécutions.....	5
Raisons d'être — Évolution	
4. Ignace d'Antioche et les docètes.....	6
5. Irénée de Lyon contre la gnose et Marcion.....	7
La gnose — Marcion — Réponses d'Irénée	
III. L'ENRACINEMENT DE L'ÉGLISE AU III ^E S.....	8
1. L'école d'Alexandrie.....	8
Clément d'Alexandrie — Origène	
2. Le rêve d'une Église de purs.....	8
Tertullien — Origène — Septime-Sévère et la persécution légale — Une secte de purs ou une attitude d'accueil envers tous les hommes ? — La persécution de Dèce	
3. Transition.....	10

2^e partie

L'Église de Constantin à Charlemagne (325-800)

IV. CONSTANTIN ET L'ÉPANOUISSEMENT DU IV ^E S.	11
1. Dioclétien.....	11
2. Constantin	12
Du dérèglement de la tétrarchie à la conversion de Constantin — Motivations — L'interventionnisme de Constantin	
3. Les origines du monachisme	13
Saint Antoine — Basile de Césarée, législateur monastique	
4. Le grand siècle des Pères de l'Église.....	14
Ambroise de Milan — Saint Jérôme — Saint Augustin	
V. LA GRANDEUR DE CONSTANTINOPLÉ (IV ^E – V ^E S.)	16
1. Le Concile de Nicée	16
L'intervention de Constantin — Le problème : Arius — Le Concile : première définition dogmatique	
2. Constantinople versus Rome.....	17
A. <i>Fondation et montée en puissance de la « nouvelle Rome »</i>	17
B. <i>L'égalité avec Rome</i>	18
Le Concile de Chalcédoine et la réfutation du monophysisme	
C. <i>La rupture avec Rome</i>	19
VI. L'ÉGLISE DEVANT LES INVASIONS BARBARES (IV ^E – V ^E S.)	20
1. La chute de l'Empire romain d'Occident.....	20
La prise de Rome — La fin de l'Empire romain d'Occident	
2. Les « chercheurs de Dieu »	21
Jean Cassien — Conséquence : l'obligation de continence	
VII. CLOVIS ET L'ÉGLISE MÉROVINGIENNE (VI ^E – VII ^E S.).....	21
1. Clovis	21
Sa conversion — La suggestion royale	
2. La lutte contre le paganisme.....	22

3. La condition inférieure des laïcs	23
VIII. DES MOINES (VI^E – VIII^E S.)	23
1. Benoît de Nursie	23
2. Grégoire le Grand	24
IX. L'ORIENT : EMPEREURS ET TENSIONS (VI^E – VII^E S.)	24
1. L'empereur Justinien	24
La reconquête de l'Occident — Le rétablissement de l'unité religieuse	
X. L'ORIENT ET LA QUERELLE DES IMAGES (VIII^E – IX^E S.)	25
Bref historique des antécédents — Les empereurs contre les images — La persécution — Irène et le Concile de Nicée II — Théodora et le rétablissement définitif des images	

3^e partie
L'hégémonie de l'Église en Occident
(800-1300)

XI. L'ÉGLISE ET LES CAROLINGIENS (VIII^E – IX^E S.)	29
1. L'ascension des Carolingiens.....	29
Charles Martel — Pépin le Bref — La naissance des États pontificaux	
2. Charlemagne.....	30
Un « évêque du dehors » — L'unification de la liturgie — L'unification du monachisme — Le rôle privilégié des clercs	
3. La renaissance carolingienne	31
Vers un clergé de célibataires	
XII. LUMIÈRES DES SIÈCLES NOIRS (IX^E – XI^E S.)	32
1. Les siècles noirs	32
Les envahisseurs et la dissolution de l'empire carolingien — La féodalité et ses désordres	
2. Une lumière d'espoir : Cluny.....	33
Une fondation sous le privilège de l'exemption — Une « autre féodalité » — La réforme clunisienne	
3. Le maintien de la paix.....	34
La paix de Dieu — La trêve de Dieu	

XIII. LA RÉFORME GRÉGORIENNE (2 ^E MOITIÉ XI ^E S.).....	35
1. Les antécédents.....	35
Léon IX — Nicolas II	
2. Grégoire VII.....	36
Les « Dictatus papae » — La querelle des investitures — Conclusion	
XIV. ART, CULTURE ET VIE CHRÉTIENNE (XI ^E – XIII ^E S.)	39
1. Du roman au gothique.....	39
Roman — Gothique	
2. Cîteaux	39
La fondation et l'organisation de l'ordre — L'esprit cistercien — Bernard de Clairvaux et l'expansion de Cîteaux — Cîteaux <i>versus</i> Cluny	
3. La naissance des universités.....	41
L'affranchissement de Paris... — ... et d'autres universités	
XIV. LES CROISADES (FIN XI ^E – XIII ^E S.)	42
1. Causes et contexte.....	42
Une conjecture favorable — Des raisons à rechercher dans le monde Occidental	
2. La 1 ^{re} croisade.....	43
Le Concile de Clermont — La papauté en lieu et place de l'empire défaillant — Jérusalem	
3. La 2 ^e croisade	44
4. La 3 ^e croisade	44
5. La 4 ^e croisade	45
6. Les dernières croisades	45
XV. DES COMBATS POUR LA FOI (XIII ^E S.).....	45
1. Introduction.....	45
2. Les Vaudois	46
3. Les Cathares.....	46
A. <i>La doctrine</i>	46
Dans la lignée du manichéisme... — ... et du docétisme... — ... avec un souci de rénovation évangélique... — ... au sein d'une Église organisée	

<i>B. La répression</i>	47
Perplexité des clercs et violences populaires — L'organisation de la répression — L'Inquisition — La fin des Cathares	
CONCLUSION	50
1. Rapports avec les Juifs.....	50
2. La religion et le pouvoir.....	50
3. Hérésies et questions théologiques	54
4. L'idéal du « bon » chrétien.....	56
5. Le célibat des prêtres.....	57
CHRONOLOGIE	59
QUESTIONS D'EXAMEN	62
BIBLIOGRAPHIE	63
SOURCE DES ILLUSTRATIONS.....	64
TABLE DES MATIÈRES.....	65
ILLUSTRATIONS	70

De l'Église embryonnaire au Concile de Nicée (40-325)



Illus. n°1.

Les synagogues antiques de la diaspora (I^{er} - II^e s.).

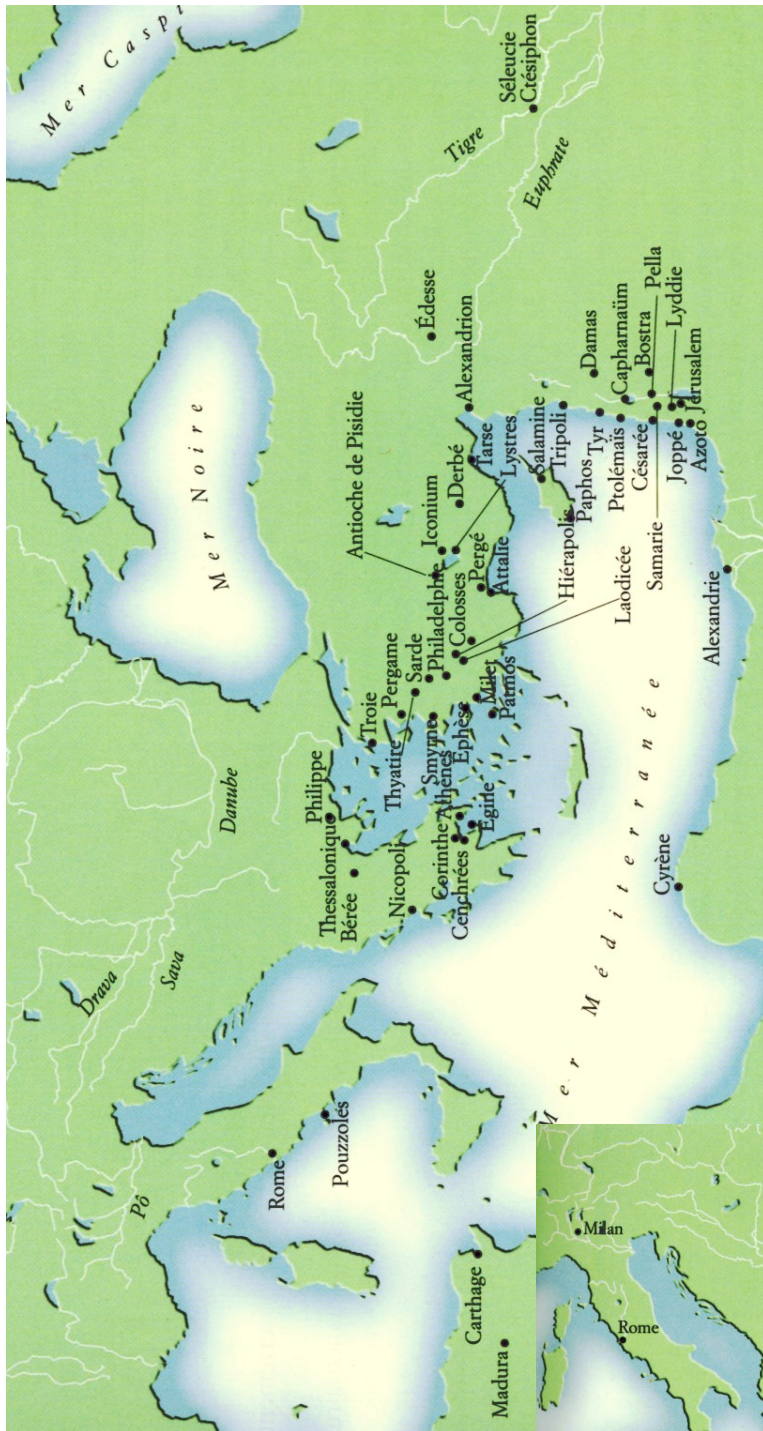
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°2.

Catacombe de Calliste (Rome, III^e s.).

Source : G.-H. BAUDRY, *Les symboles du christianisme ancien*, p. 645.



Illus. n°3.

Communautés et présences chrétiennes au 1^{er} siècle.

Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 59.



Illus. n°4.

Carte des participants au Concile de Constantinople.

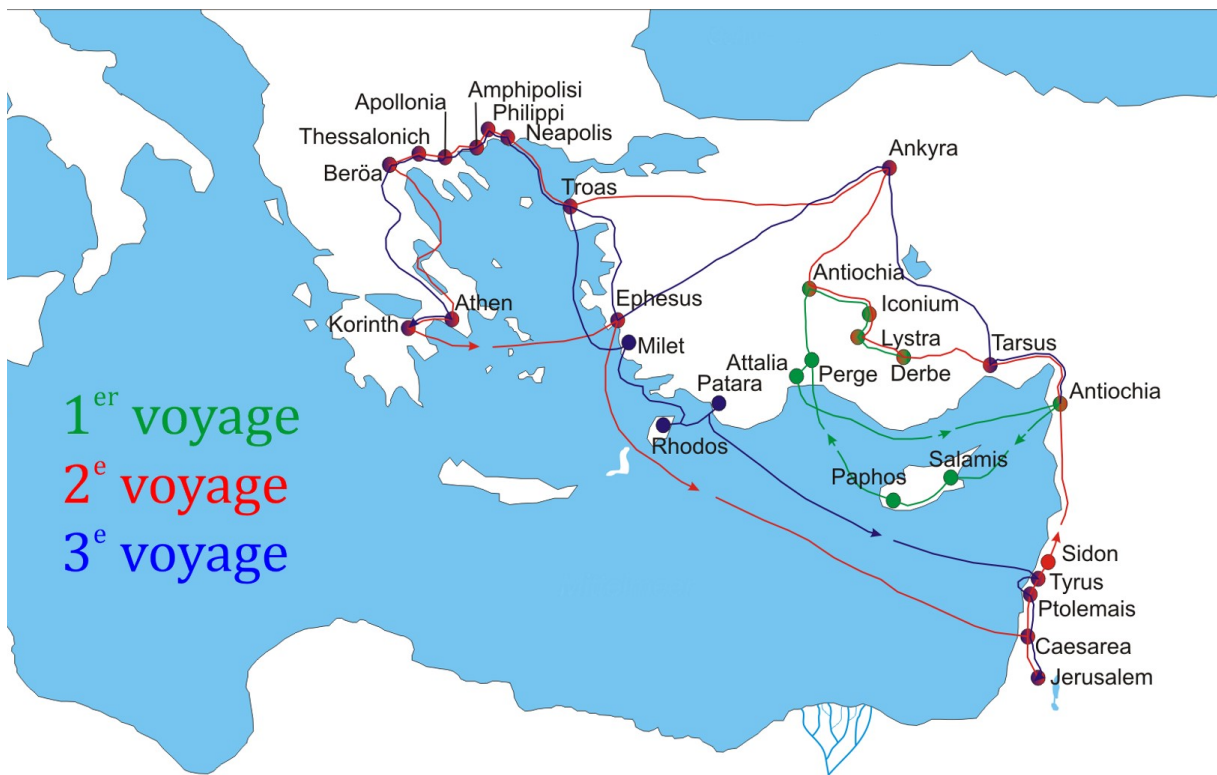
Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 9³.



Illus. n°5.

Sacramentaire de Saint-Martin de Tours (vers 1170-1180).

Source : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. DALARUN, p. 284.



Illus. n°6.

Les voyages missionnaires de saint Paul.

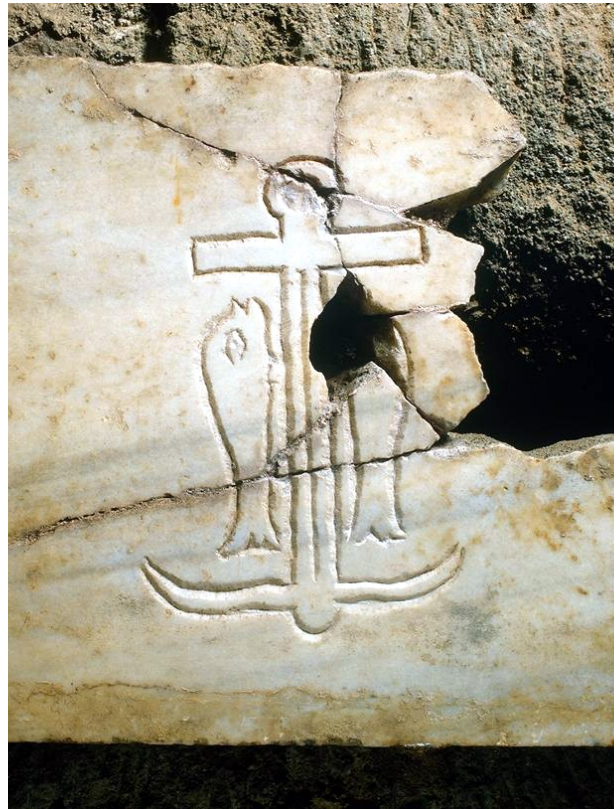
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°7.

Retranscription d'un graffito (III^e s.).

Source : M. IVERNEL, *Histoire - géographie 6^e*, p. 152.



Illus. n°8.

Catacombe de Priscilla.

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

L'Église de Constantin à Charlemagne (325-800)



Illus. n°9.

Saint Érasme de Formia flagellé, selon la légende, en présence de l'empereur Dioclétien.

Fresque byzantine (v. 750).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°10.

Panneau d'un sarcophage romain (v. 350).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°11.

Monnaie de bronze, règne de Constance II (v. 347).

Source : *Histoire des religions en Europe*, p. 72.



Illus. n°12.

Plaque du VI^e s. représentant Saint Siméon le Stylite.
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

Illus. n°13.

Albrecht DÜRER (1471-1528), *Saint Jérôme dans son cabinet* (1514).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).





Illus. n°15.

Bible d'Étienne Harding (Cîteaux, v. 1109-1111).

Source : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. Dalarun, p. 242.



Illus. n°14.

Carte des lieux les plus importants de la vie de saint Augustin.

Source : *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident*, p. 08.



Illus. n°16.

AUGUSTIN, *Opuscles* (Mont-Saint-Michel, milieu du XI^e s.)

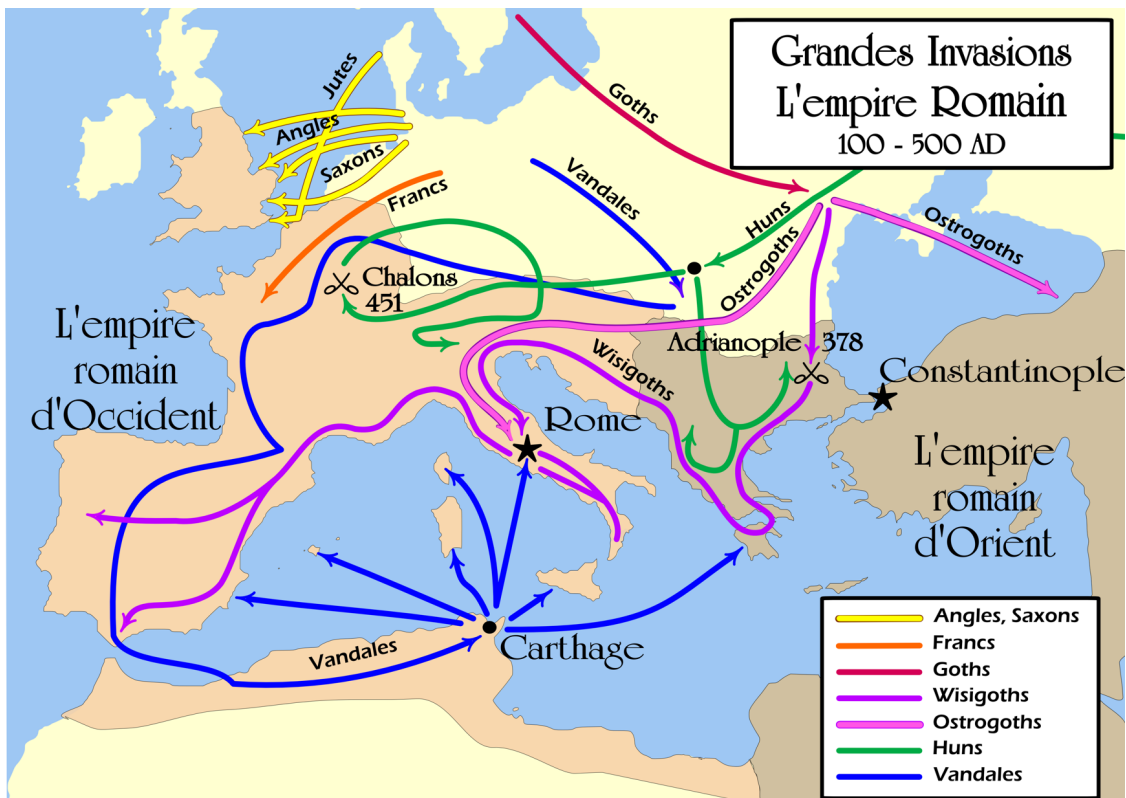
Source : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. Dalarun, p. 236.



Illus. n°17.

Légende de Constantin : la donation des insignes au Pape (Rome, église des Quatre-Saints-Couronnés, 1246-1248).

Source : Internet.



Illus. n°18.

Les Grandes invasions de l'Empire romain.

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°19.

Carte des patriarchats à l'époque du Concile d'Éphèse (431).
 Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 08.



Illus. n°20.

AUGUSTIN, *Contre Faustus* (Mont-Saint-Michel, milieu du XI^e s.)
 Source : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. Dalarun, p. 236.



Illus. n°21.

Division de l'empire en 395.
 Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 07.



Illus. n°22.

Vie de saint Amand (Saint-Amand, v. 1160-1170).
 Numérisation : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. Dalarun, p. 87.

Illus. n°23.

Carte des lieux les plus importants de la vie de Benoît de Nursie.
 Source : *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident*, p. 77.





Illus. n°24.

Mosaïque de l'église Sainte-Sophie (Constantinople).

Numérisation : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°25.

Sainte-Sophie (Constantinople).

Numérisation : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°26.

Extension de l'empire de Justinien.

Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 20.



Illus. n°27.

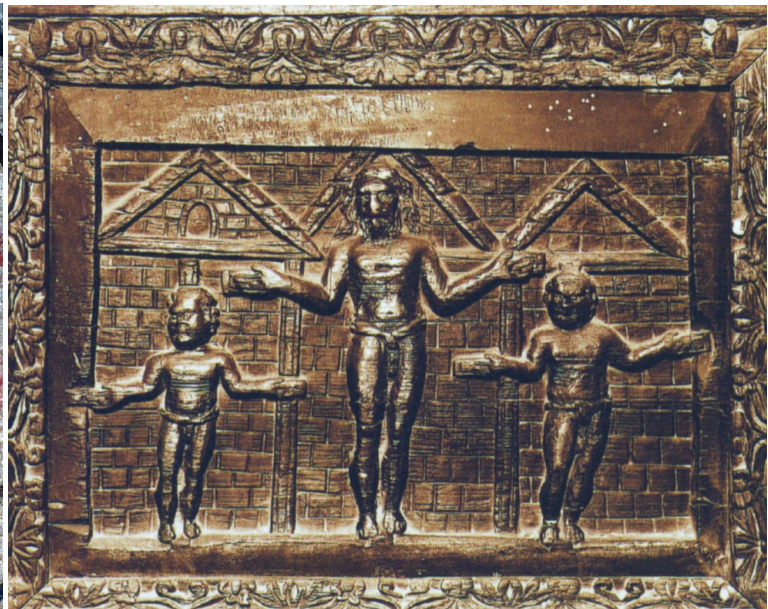
Mosaïque de l'empereur Justinien et de sa cour dans l'église Saint-Vital (Ravenné, VI^e s.).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

**Illus. n°28.**

Fresque de la Catacombe de Priscille
(Rome, III^e s.).

Numérisation : Wikimedia Commons
(<http://commons.wikimedia.org>).

**Illus. n°29.**

Panneau de la porte en bois de l'église Sainte Sabine
(Rome, v. 432).

Source : G.-H. BAUDRY, *Les symboles du christianisme ancien*,
p. 189.

**Illus. n°31.**

Miniature byzantine (Constantinople, v. 1100) défigurée par les iconoclastes.

Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. ³⁰.



Illus. n°30.
 Psautier Chludov (v. 850-875).
 Source : J. DURAND, *L'art byzantin*, p. 14.



Illus. n°32.

Croix dite « des iconoclastes » (ermitage des Cellules, Égypte).

Source : *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident*, p. ³⁰.

Illus. n°33.

Église Sainte-Barbe (Gorème, Cappadoce, XI^e s.).

Source : J. DURAND, *L'art byzantin*, p. ⁰³.



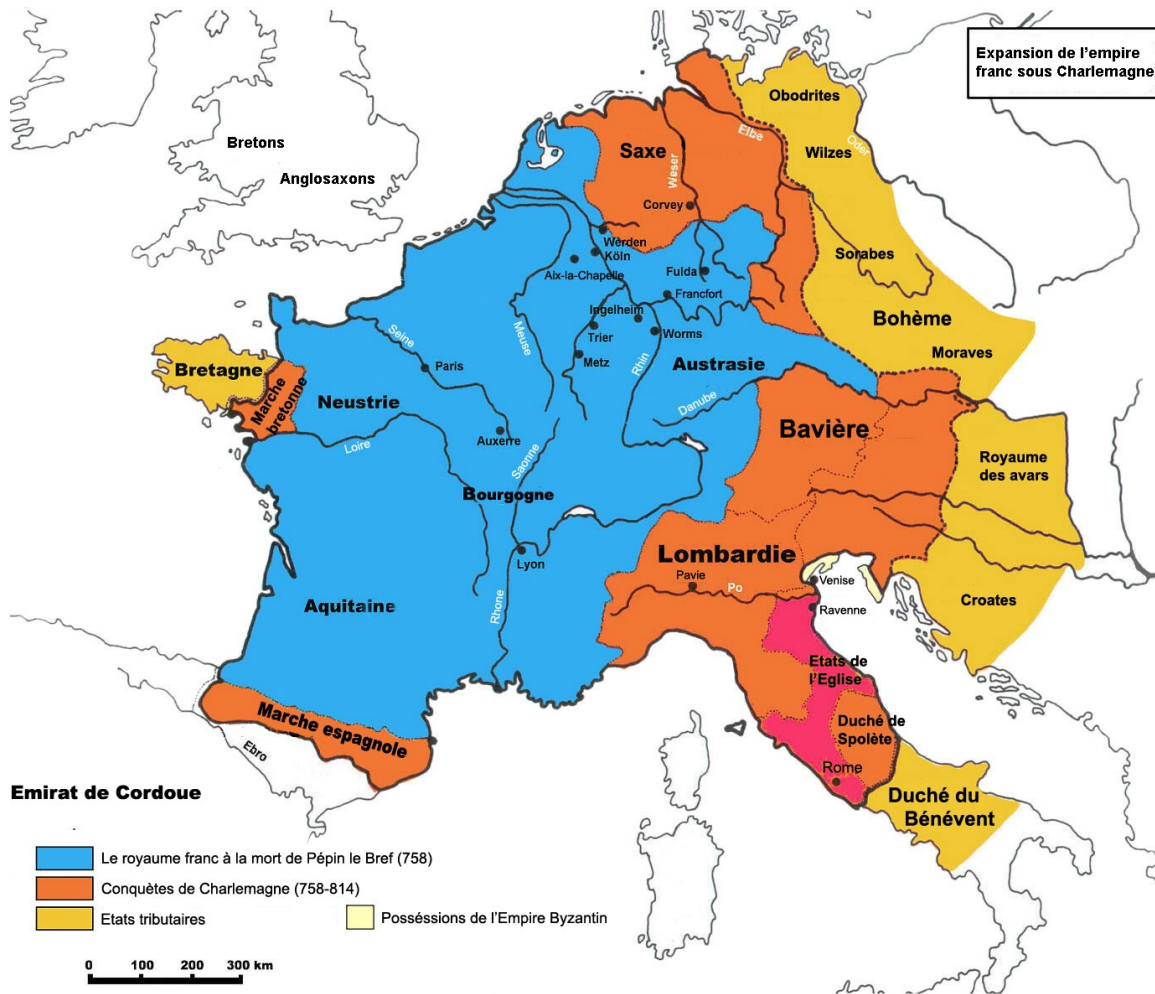


Illus. n°34.

Dimanche de l'orthodoxie. Icône du XVIII^e siècle.
Monastère de Notre-Dame de Balamand (Liban).

Source : J. M. LABOA, *Atlas historique de l'Église à travers les conciles*, p. 545.

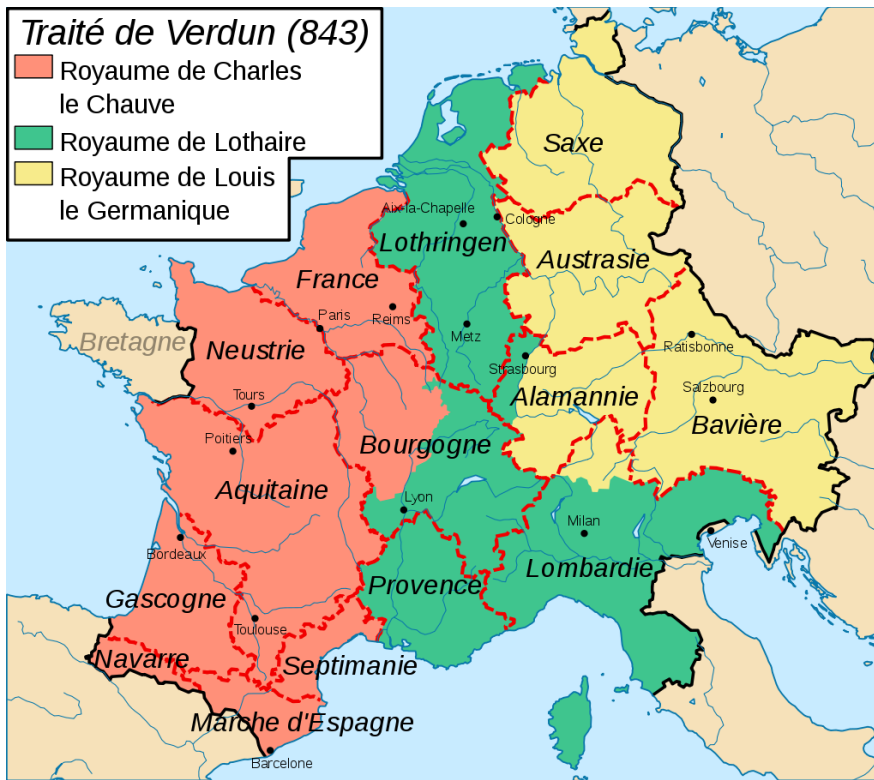
L'hégémonie de l'Église en Occident (800-1300)



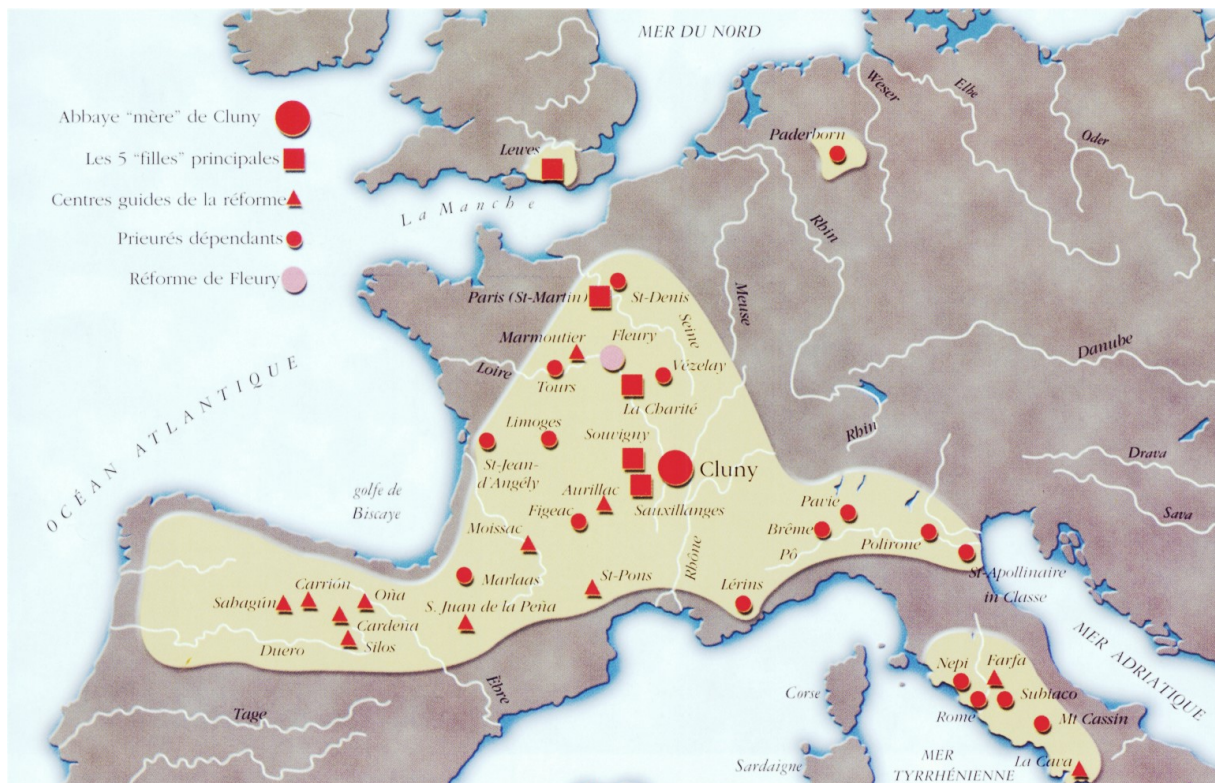
Illus. n°35.
 Carte de l'empire franc sous Pépin le Bref et sous Charlemagne, avec les États pontificaux.
 Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

Illus. n°36.
 Multiplicité des rites chrétiens au VII^e siècle.
 Source : *Histoire des religions en Europe*, p. 135.





Illus. n°37.
 Carte du traité de Verdun (843).
 Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°38.
 Les congrégations de Cluny (Xe-XI^e s.).
 Source : *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident*, p. 129.

**Illus. n°40.**

Bas-relief en bronze décorant la porte de la cathédrale de Gniezno (Pologne, v. 1170-1190).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

**Illus. n°39.**

Chapiteau de l'église de Saint-Nectaire (France, Puy-de-Dôme, XII^e s.).

Illus. n°41.

Décret de Gratien (dernier quart du XII^e s.)

Source : *Le moyen âge en lumière* / sous la dir. de J. DALARUN, p. 214.



Illus. n°42.

L'abbaye de Fontenay (France).

Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°43.

L'abbaye Saint-Philibert de Tournus (France).

Source : <http://www.panoramio.com/photo/17523598>



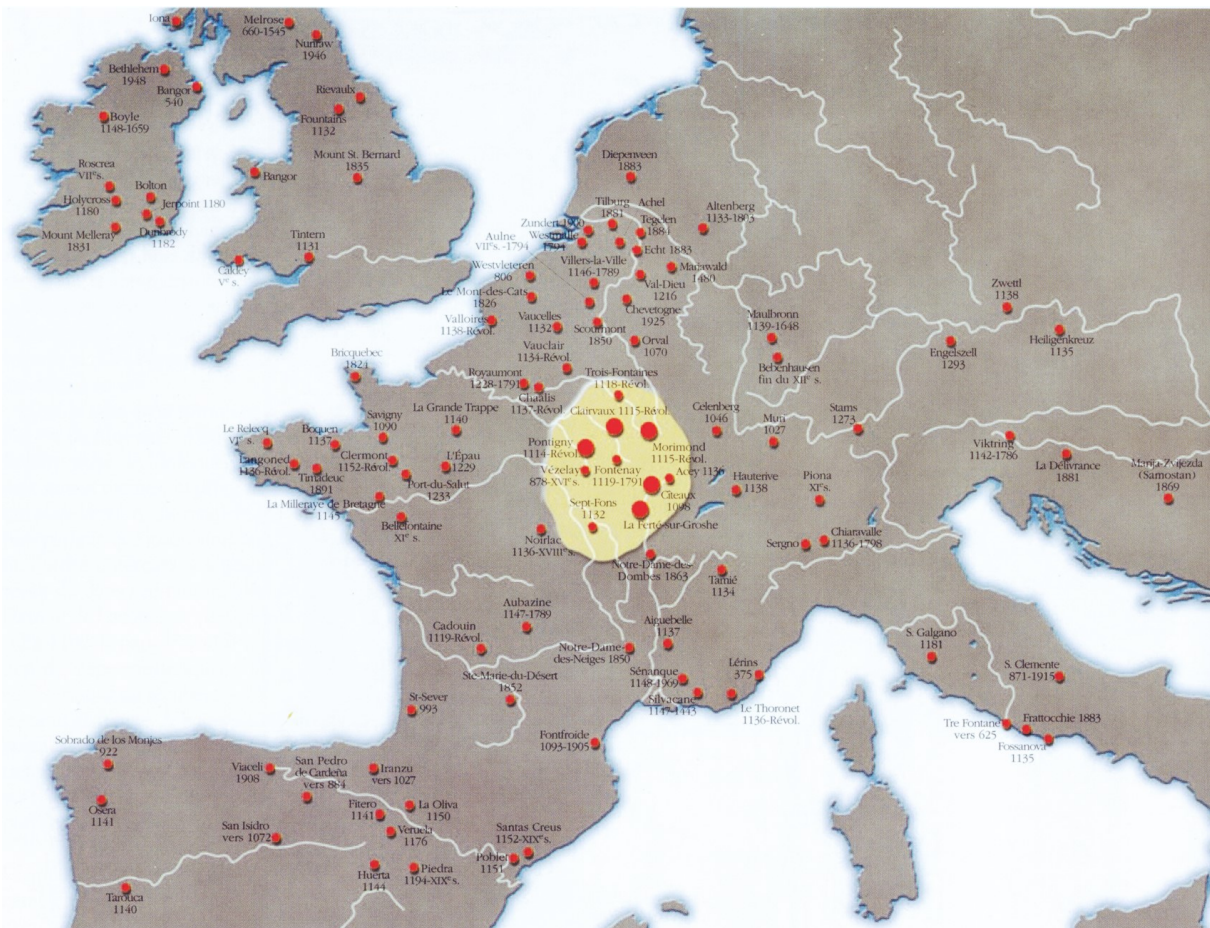
Illus. n°44.

L'église abbatiale de Fontenay (XII^e s.).
Source : <http://www.panoramio.com/photo/559323>



Illus. n°45.

Portail d'entrée de l'église abbatiale de Carennac (France, XII^e s.).
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°46.

Cartant montrant l'extraordinaire et rapide diffusion des cisterciens. Source : *La grande aventure du monachisme entre Orient et Occident*, p. 56³.



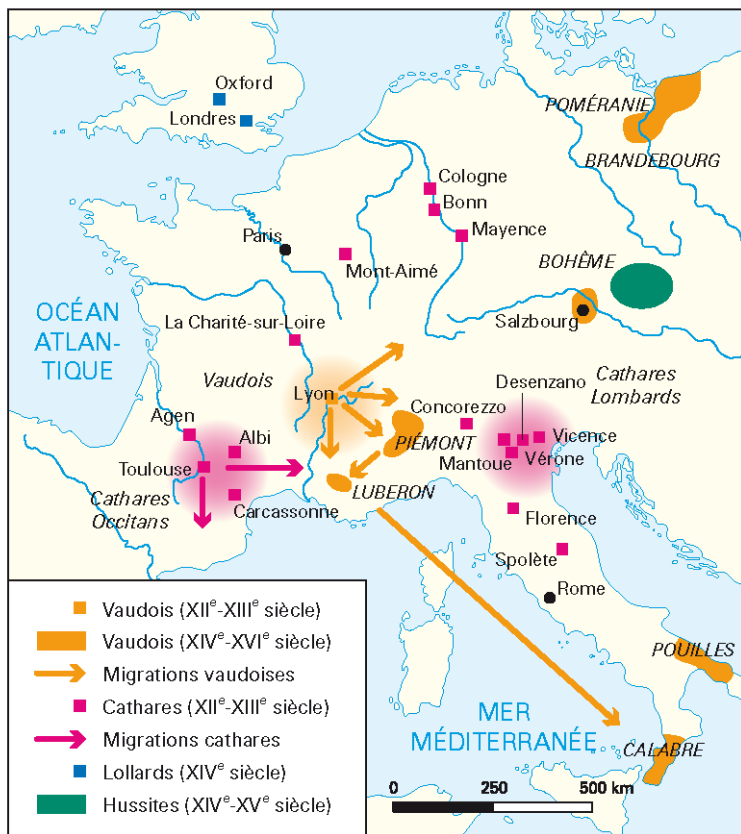
Illus. n°47.

Le prêche du pape Urbain II au Concile de Clermont. Source : *Mémoire du christianisme*, p. 586.



Illus. n°48.

Carte des 4 itinéraires empruntés par la première croisade.
 Source : Wikimedia Commons
 (<http://commons.wikimedia.org>).



Illus. n°49.

L'Europe des hérétiques.
 Source : *Construire l'histoire*, vol. 6, p. 255.



Illus. n°50.

Pedro Berruguete (1450-1504), «Saint Dominique et les Albigeois»
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).

Illus. n°51 (page suivante).

Pedro Berruguete (1450-1504), «Le tribunal de l'Inquisition» (1503).
Source : Fr. ICHER, *La société médiévale*, p.⁰⁰.





Illus. n°52-53.

Vue sur les forteresses de Montségur et de Quéribus ancrées au sommet de la montagne.
Source : Wikimedia Commons (<http://commons.wikimedia.org>).